

Panorama de la pauvreté en Corse : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Corse

n°18

Octobre 2023



Coordination

Direction Générale de l'Institut
national de la statistique et des
études économiques –
Département de l'action régionale

Directrice de la publication

Véronique Daudin

Rédactrice en chef

Déborah Caruso

Auteurs

Département de l'Action Régionale :
Mathilde Gerardin

Pôle Conseil Expertise Mutualisé :

Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Pierre-Olivier Lemaire
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Service études et diffusion de Corse :

Antonin Bretel
Arnaud Huyssen
Arnaud Luciani

Contact presse

communication-corse@insee.fr
06 83 89 38 90

Éditeur

Institut national de la statistique et
des études économiques
88 avenue Verdier,
92541 MONTROUGE CEDEX

ISSN 2429-8743 (version en ligne)
ISSN 2498-0056 (version imprimable)

Retrouvez-nous sur

www.insee.fr

© Insee 2023

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prendra la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec la volonté de s'appuyer dans chaque territoire sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proche de la précarité.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'aider les décideurs, le ministère des solidarités s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des contractualisations portant sur la lutte contre la pauvreté entre l'État, la Collectivité de Corse et le cas échéant d'autres collectivités publiques, des organismes de sécurité sociale et associations : le pacte territorial des solidarités.

Plusieurs caractéristiques inédites les rendent particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et également locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les multiples problématiques qui touchent les personnes, une analyse novatrice autour de six profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté par l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc.

Cette approche multidimensionnelle est convergente avec celle du Pacte des Solidarités qui se développe autour de quatre axes prioritaires que sont la prévention et lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et enfin la construction d'une transition écologique solidaire.

En Corse, malgré les transferts massifs de ressources de l'Etat au cours des dernières décennies qui ont réduit l'écart à la moyenne nationale de niveau de vie, le taux de pauvreté monétaire reste élevé, en lien notamment avec une structure productive qui reste limitée.

La pauvreté est souvent plus diffuse que sur le continent avec moins d'habitants vivant en quartiers prioritaires mais plus de familles monoparentales, de femmes non qualifiées et de personnes retraitées touchées par la pauvreté qui n'épargne pas les territoires ruraux.

Le Préfet de la région Corse

M. Amaury de Saint-Quentin

**La Directrice régionale de l'Insee
Corse**

Mme Véronique DAUDIN

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	7
Introduction : quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?	9
La pauvreté monétaire très présente en Corse	11
La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques	19
Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires	29
Annexes : la pauvreté monétaire	
au sein des départements	49
au sein des quartiers prioritaires de la ville	53
Pour comprendre	
Sources, définitions	59
Méthodologie, pour en savoir plus	61

Synthèse

En 2020, 18,3 % de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté contre 14,4 % en moyenne nationale. Ce seuil est de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC), il est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. La Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine avec une intensité de la pauvreté également plus importante sur l'île. Ainsi, la moitié des ménages pauvres vit avec moins de 890 euros par mois par unité de consommation.

La pauvreté est supérieure en Corse pour tous les publics à l'exception des familles monoparentales. L'écart avec le continent est particulièrement marqué pour les plus âgés. En effet, la pauvreté s'accroît avec l'âge sur l'île à l'inverse du continent. Ainsi, un cinquième de la population âgée de 75 ans ou plus vit sous le seuil de pauvreté contre un dixième en France métropolitaine. Comme au niveau national, la pauvreté touche particulièrement les familles monoparentales dont 27 % vivent sous le seuil de pauvreté dans la région. Les personnes vivant seules, parmi lesquelles on retrouve de nombreuses personnes âgées sont également plus affectées. Ces deux réalités familiales concernent majoritairement des femmes.

Sur le territoire insulaire, la pauvreté est plus fréquente au sein des espaces ruraux isolés. En effet, une part importante de leurs résidents sont des retraités ou des actifs de l'agriculture dont les salaires sont plus faibles.

En lien avec la part importante des retraités sur l'île, un tiers des revenus des ménages pauvres est composé de pensions et retraites contre un cinquième au niveau national. La part des prestations sociales représente en revanche 29 % du revenu des ménages pauvres insulaires contre 37 % en moyenne métropolitaine malgré un taux de pauvreté régional supérieur. C'est pourquoi les mécanismes de redistribution atténuent moins la pauvreté sur l'île que dans les autres régions.

Six profils représentatifs de la diversité des situations économiques, familiales ou d'habitat se dessinent au sein des ménages corses en situation de pauvreté monétaire. La situation face à l'emploi est le principal déterminant de leurs conditions de vie.

Ainsi, la pauvreté touche particulièrement les « retraités », plus souvent vivant seuls, qui constituent 43 % des ménages pauvres sur l'île contre 27 % en France métropolitaine. Cette part place la Corse au premier rang des régions.

Viennent ensuite, les « ménages locataires du parc privé bénéficiaires de prestations sociales » qui représentent 20 % des ménages pauvres. Il s'agit souvent d'hommes seuls ou de familles monoparentales, non insérés dans l'emploi et pour qui les revenus sociaux représentent la moitié de leurs ressources.

Les travailleurs ne sont pas épargnés, ils représentent 16 % des ménages pauvres insulaires. Ces « travailleurs pauvres » qui tirent l'essentiel de leurs revenus d'une activité professionnelle vivent au sein de structures familiales qui influent sur leur niveau de vie et les positionnent sous le seuil de pauvreté. Ces ménages regroupent 36 % des enfants en situation de pauvreté dans l'île. Enfin, les autres ménages pauvres sont non insérés dans l'emploi, « propriétaires de leur logement » (10 %), « locataires du parc social » (6 %), ou encore des « jeunes de moins de 30 ans étudiants ou en début de vie active » (4 %).

La pauvreté se superpose fréquemment à d'autres formes de difficultés sociales et s'associe à des facteurs potentiellement aggravants. Cette conjonction entre la pauvreté purement monétaire et des facteurs élargis est appréhendée par l'analyse du marché du travail, des niveaux de formation initiale, des situations familiales, et des difficultés d'accès au logement ou aux soins et services de la vie courante par territoire. Elle révèle le niveau de résilience à la pauvreté des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) insulaires. Sur l'île, trois résidents sur quatre vivent dans un territoire « fragilisé » pour au moins un thème. La région se distingue par un niveau plus élevé de fragilité face au logement. Un marché du logement en tension et des ressources insuffisantes sont à l'origine de situations de mal logement.

Par ailleurs, les enfants sont au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté. Or, la part des enfants vivant en famille monoparentale ou dans une famille avec des parents sans emploi est particulièrement importante en Corse.

Enfin, les habitants pauvres des territoires éloignés sont confrontés à des coûts de transport ou à des difficultés d'accès aux services qui peuvent les fragiliser davantage.

Introduction

Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

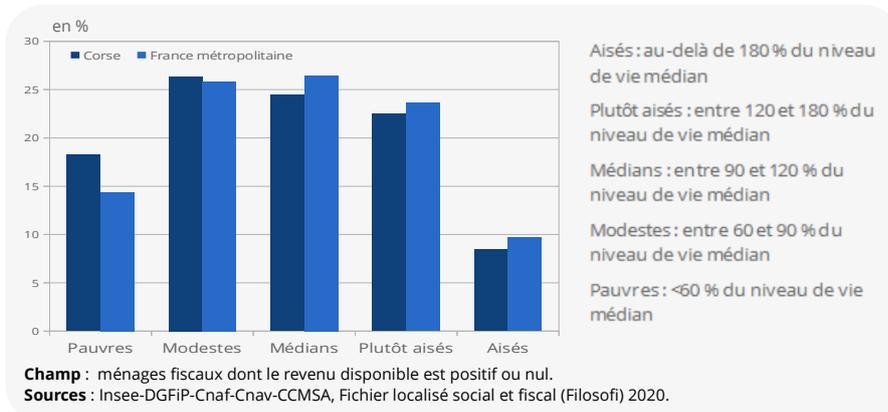
La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut-être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

Pour mesurer la pauvreté, l'approche la plus fréquente est l'approche monétaire, selon laquelle, être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. La **pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi), ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois par unités de consommation. Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. D'après cette définition, 18,3 % des personnes résidant en Corse sont pauvres en 2020. En France métropolitaine, ce taux s'établit à 14,4 % **► figure 1**.

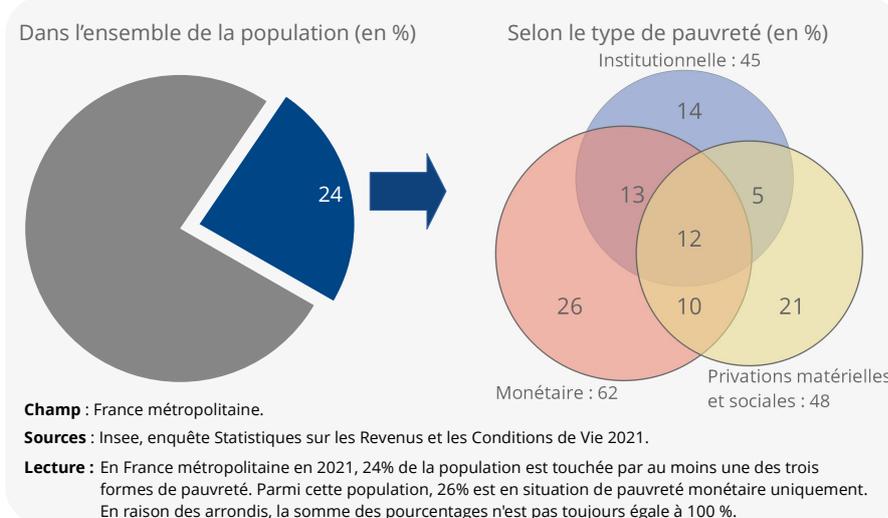
Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent 26 % de la population insulaire, une part équivalente à celle de France métropolitaine.

En haut de l'échelle des niveaux de vie, 8,5 % de la population corse est

► 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



► 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



qualifiée d'« aisée », avec un niveau de vie supérieur à 180 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, cette proportion s'établit à 9,7 %.

La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) permet de mesurer les différentes dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de **pauvreté institutionnelle**, c'est-à-dire percevant un minimum social, ne correspond ainsi pas

parfaitement à celle en situation de pauvreté monétaire, ni à celle qui connaît des **privations matérielles et sociales** importantes. Cette dernière est dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur les treize considérées comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En France métropolitaine, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté **► figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire,

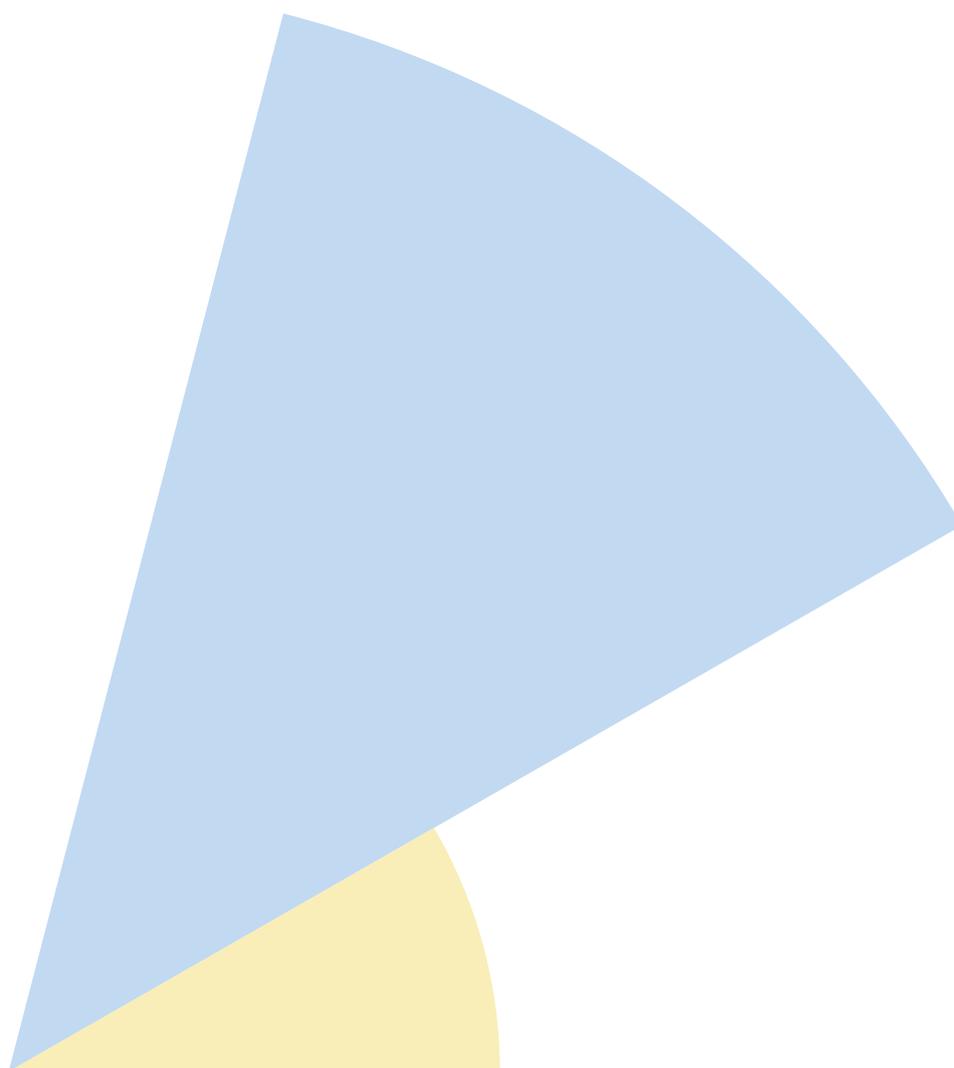
et de privations matérielles et sociales. Cette approche relativement complète de la pauvreté n'est pas répliquable à l'échelle régionale ou infra-régionale. À un niveau territorial fin, la mise en place depuis 2012 du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) permet d'appréhender la pauvreté dans sa dimension monétaire. Ce dossier exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté dans la région, en s'appuyant notamment sur des informations socio-démographiques (âge, type de ménage,

type de commune de résidence...). La diversité de situations pouvant correspondre à la pauvreté monétaire est ainsi décrite au travers de six profils socio-démographiques.

Par ailleurs, une approche territorialisée d'indicateurs correspondant à certaines difficultés potentiellement rencontrées par les ménages dans les territoires permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs « élargis ». L'analyse d'indicateurs caractérisant ces fragilités,

dont certains sont assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.) et d'autres plus indépendants ou contextuels (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.), permet d'apporter un éclairage sur le cumul de difficultés que peuvent connaître les ménages résidant au sein des territoires concernés, notamment ceux en situation de pauvreté monétaire.

Une pauvreté monétaire très présente en Corse



Une pauvreté monétaire très présente en Corse

Avec 18,3 % de la population insulaire sous le seuil de pauvreté, la Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine. L'intensité de la pauvreté est en outre plus marquée sur l'île. À l'exception des familles monoparentales, tous les publics sont davantage concernés par la pauvreté qu'en moyenne nationale, en particulier la génération âgée de 75 ans ou plus. Sur l'île, la pauvreté est plus fréquente au sein des villages isolés. Enfin, malgré un taux de pauvreté régional supérieur, la part des prestations sociales dans le revenu des ménages pauvres insulaires est inférieure à la moyenne métropolitaine. C'est pourquoi la redistribution atténue moins la pauvreté sur l'île que dans les autres régions.

18,3 % de la population insulaire sous le seuil de pauvreté

En 2020 en Corse, 18,3 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de **pauvreté monétaire**. Ce seuil est de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC), il est fixé de façon conventionnelle à 60 % du **niveau de vie médian** métropolitain. La population fiscale n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, elle ne prend pas en compte certaines personnes susceptibles d'être concernées par la pauvreté comme les résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.) ou les sans-abris.

Le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine

Parmi les treize régions de France métropolitaine, la Corse est celle où la part de population vivant sous le seuil de pauvreté est la plus élevée

► **figure 1**. En 2020, son taux de pauvreté est supérieur de 3,9 points à celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

Dans l'Hexagone, les régions les moins pauvres se trouvent à l'ouest. Le taux de pauvreté est de 10,5 % dans les Pays de la Loire et de 11,2 % en Bretagne. Les régions Normandie et Nouvelle-Aquitaine sont également moins pauvres qu'en moyenne.

Cependant, la Corse demeure moins pauvre que les territoires des DOM. Le taux de pauvreté s'élève à 35,6 % à La Réunion et à 26,7 % en Martinique.

Avec un seuil de pauvreté monétaire à 50 % du niveau de vie médian, soit 930 euros mensuels par UC, 10,9 % de la population fiscale vit dans une situation de grande pauvreté en Corse, contre 8,3 % en France métropolitaine.

Une intensité de la pauvreté plus marquée en Corse

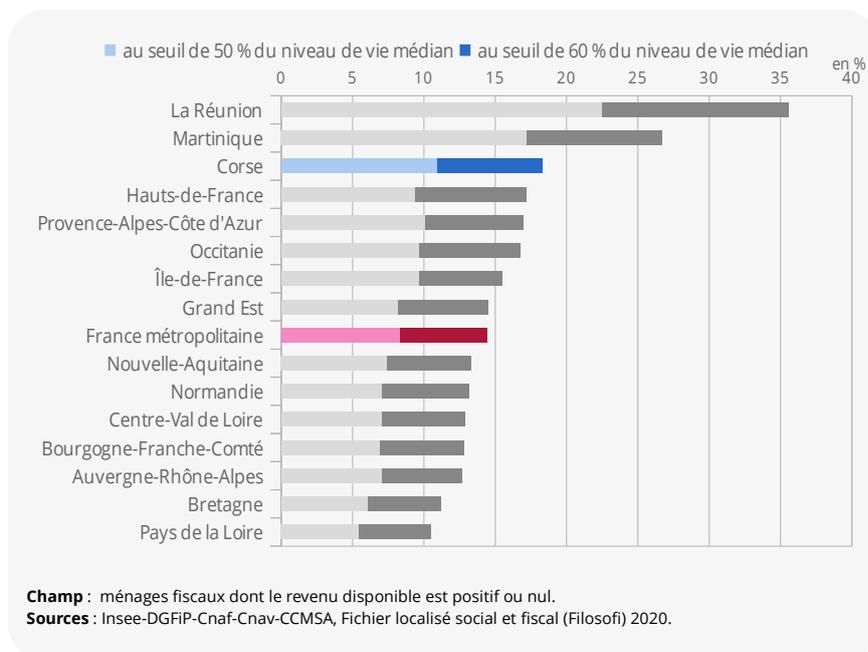
L'île présente une intensité de la pauvreté parmi les plus marquées de France métropolitaine. La moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire vit avec

moins de 890 euros par mois par UC en Corse, contre 900 euros par mois par UC en France métropolitaine.

Deux régions ont un niveau de vie médian de la population pauvre plus faible : Provence-Alpes-Côte d'Azur (880 euros) et Île-de-France (860 euros).

En Corse, le niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté monétaire est deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population régionale (1 790 euros par mois par UC).

► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



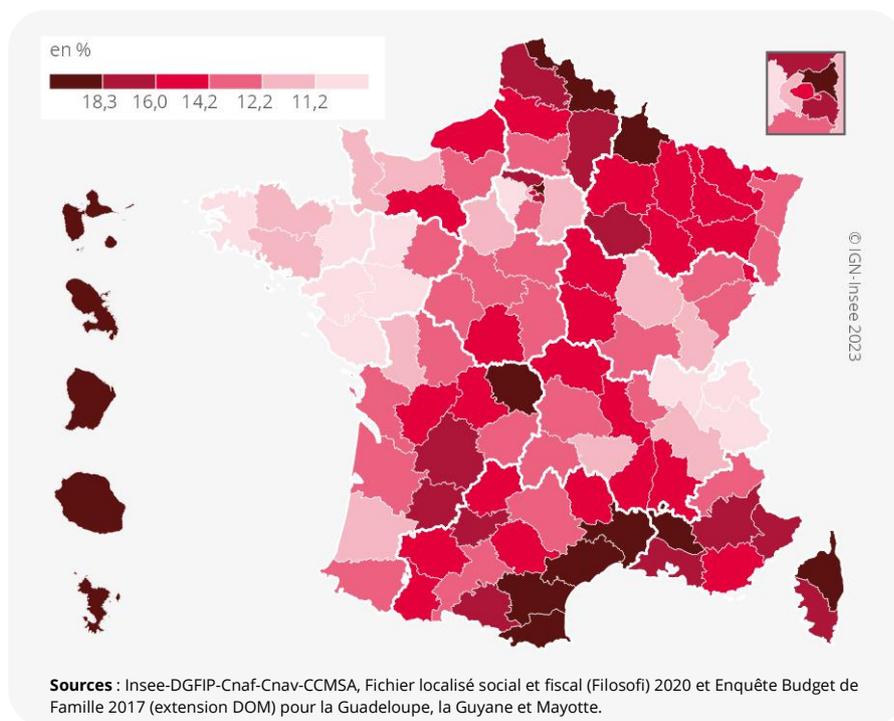
Les deux départements corses parmi les plus pauvres de France métropolitaine

En 2020, le taux de pauvreté de la Haute-Corse (20,1 %) est le 3^e plus élevé des 96 départements de France métropolitaine, derrière la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales. La Corse-du-Sud (16,3 %) pointe à la 19^e position de ce classement. Trois facteurs accentuent la pauvreté en Haute-Corse : des communes rurales plus nombreuses, une plus grande population agricole et des habitants plus âgés, avec notamment des retraités de l'agriculture. Or, ces types de ménages sont davantage impactés par des situations de précarité.

En France, la pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %. Dans les départements du pourtour méditerranéen et ceux de la frontière avec la Belgique, le taux de pauvreté est aussi élevé que dans les départements corses, entre 18,7 % pour l'Hérault et 20,7 % dans les Pyrénées-Orientales. À l'inverse, un quart des départements français ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans l'Ouest, en Île-de-France, ou à la frontière Suisse

▶ **figure 2.**

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire par département



Le niveau de vie médian des personnes pauvres particulièrement faible

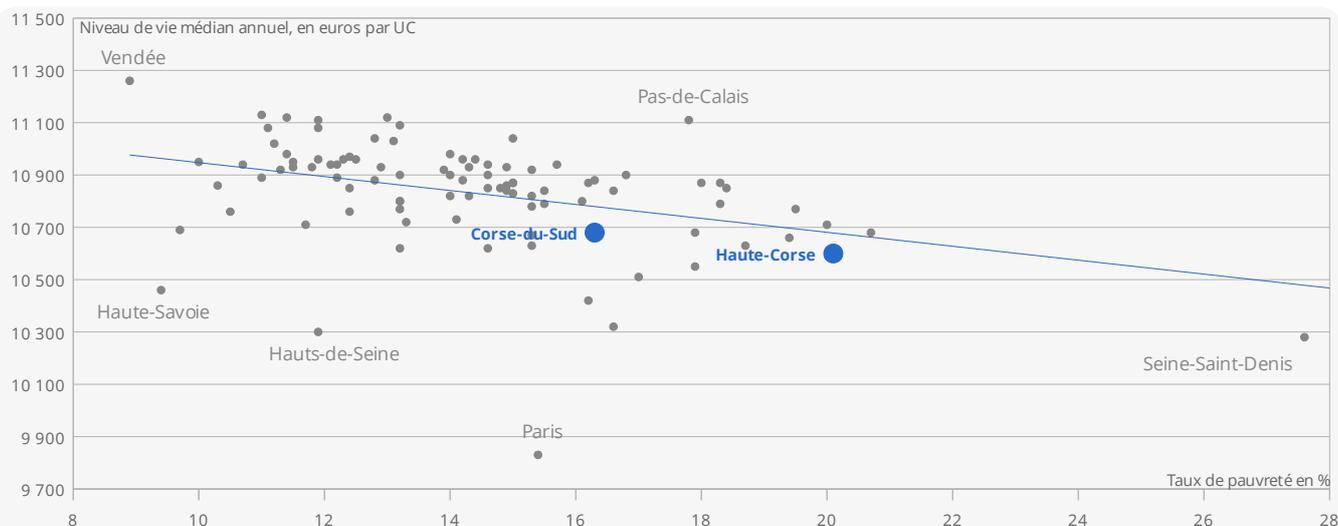
Dans les départements de la région, le taux de pauvreté s'accompagne d'un niveau de vie médian parmi les plus faibles des départements métropolitains, accentuant les situations de précarité des personnes pauvres. L'intensité de la pauvreté est ainsi plus importante sur l'île

▶ **figure 3.**

Avec respectivement à 880 et 890 euros mensuels par UC, les niveaux de vie médians des personnes pauvres sont assez proches en Haute-Corse et en Corse-du-Sud.

L'intensité de la pauvreté est toutefois plus marquée en Haute-Corse. D'ailleurs, ce département se démarque au niveau national par un niveau de vie médian des personnes pauvres inférieur à celui des départements avec un taux de pauvreté comparable.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres par département



Lecture : en Corse-du-Sud, le taux de pauvreté est de 16,3 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 680 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement (en bleu).

Champ : France métropolitaine

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les plus de 60 ans davantage en situation de pauvreté en Corse

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. Toutefois, la population insulaire est dans chaque classe d'âge, plus fréquemment touchée par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine ▶ **figure 4**.

En particulier, la Corse est la région de France métropolitaine où les taux de pauvreté de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus sont les plus élevés. De surcroît, les écarts à la moyenne nationale sont davantage marqués pour les ménages les plus âgés.

En effet, alors qu'au niveau national la pauvreté diminue nettement avec l'âge, cette baisse est plus modérée en Corse et la pauvreté regagne même du terrain à partir de 75 ans ou plus. Ainsi, 18,5 % de la population insulaire de cette classe d'âge vit sous le seuil de pauvreté contre moins de 10 % en France métropolitaine.

Cette spécificité régionale s'explique en partie par le faible taux d'activité des femmes de cette génération sur l'île, les menant, après 75 ans, à percevoir des revenus inférieurs aux retraites.

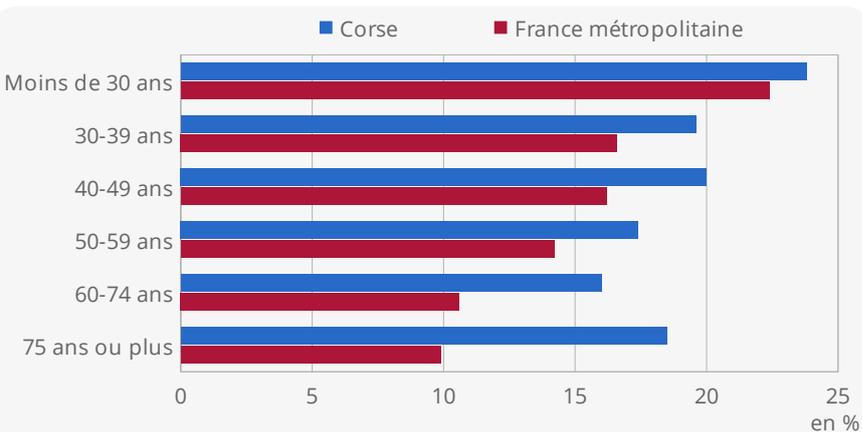
Si les écarts avec la moyenne nationale sont plus marqués chez les plus âgés, les jeunes sont les plus impactés par la précarité. En Corse, elle touche 23,8 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans.

Les personnes seules et les couples sans enfants plus concernées par la pauvreté

En plus de l'âge, certaines catégories de ménages corses sont davantage affectées par la pauvreté qu'en moyenne nationale ▶ **figure 5**. Ainsi, 24,2 % des femmes seules sont pauvres en Corse contre 17,7 % sur l'ensemble métropolitain. De même, la pauvreté touche 13,1 % des couples sans enfants en Corse alors qu'elle concerne 6,1 % d'entre eux en France métropolitaine. Cette différence s'explique en partie par la surreprésentation des retraités sur l'île.

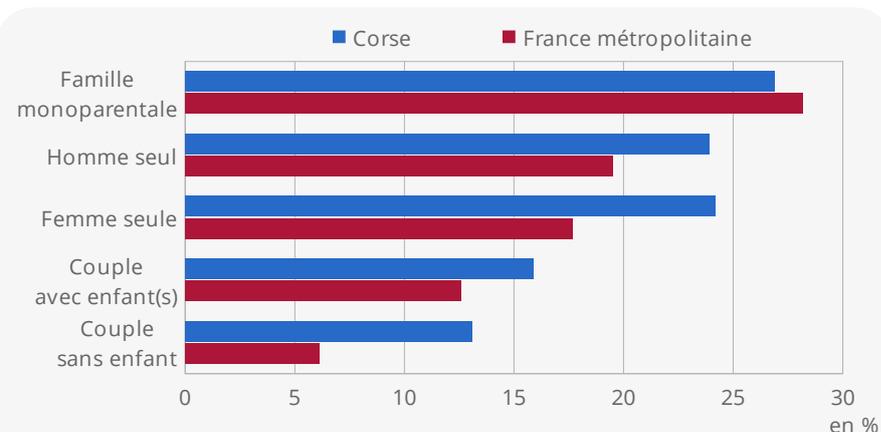
Comme sur l'ensemble du territoire national, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté. Sur l'île, 26,9 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Néanmoins, la Corse se situe parmi les régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus bas, soit 1,3 point en dessous de la moyenne nationale.

Si les familles monoparentales et les personnes seules sont plus exposées à la pauvreté, c'est cependant au sein des couples avec enfant(s) que vivent la majorité des personnes pauvres du fait de leur poids démographique sur l'île.

Au total, 23 % des enfants insulaires de moins de 14 ans vivent dans un ménage pauvre, soit 3 points de plus qu'en France métropolitaine.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les ménages et ne permet pas de différencier le taux de pauvreté des femmes et des hommes. Dans les couples, le taux de pauvreté est donc le même pour les deux conjoints.

Toutefois, parmi les ménages pauvres, la part des ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) est plus importante (42,4 %) que ceux d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,5 %). Les femmes apparaissent ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

Une pauvreté plus marquée dans les territoires ruraux isolés

En Corse, le taux de pauvreté dans les communes rurales est nettement supérieur à celui observé dans les communes de même type en France métropolitaine ▶ **figure 6**.

Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, le taux de pauvreté est le plus élevé de Corse (21,5 %) ▶ **figure 7**.

Les communes rurales périurbaines bénéficient quant à elles de la proximité d'un pôle d'activité et d'un habitat davantage résidentiel. Le taux de pauvreté y est le plus faible (15,5 %). La population des centres urbains (Ajaccio et Bastia) et des communes urbaines de plus petite taille, comme Corte ou Porto-Vecchio, est touchée par une précarité plus importante que dans les communes comparables au niveau national : 17,7 % contre 13,8 %.

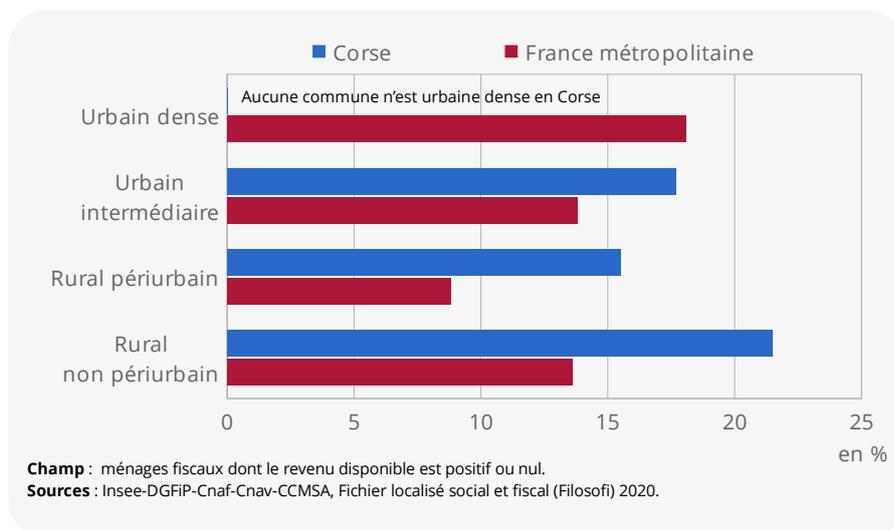
Les EPCI à orientation agricole ou touristique plus pauvres

Les intercommunalités les plus pauvres se situent sur les territoires à orientation agricole. Parmi celles-ci, la communauté d'agglomération de l'Oriente enregistre le taux de pauvreté le plus important à 26,7 %, suivie de la Castagniccia-Casinca avec 23,8 % ▶ **figure 8**. Ces établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) font partie des 10 % des intercommunalités les plus impactées de France. Une part importante de leurs habitants sont des retraités ou des actifs de l'agriculture dont les salaires sont plus faibles.

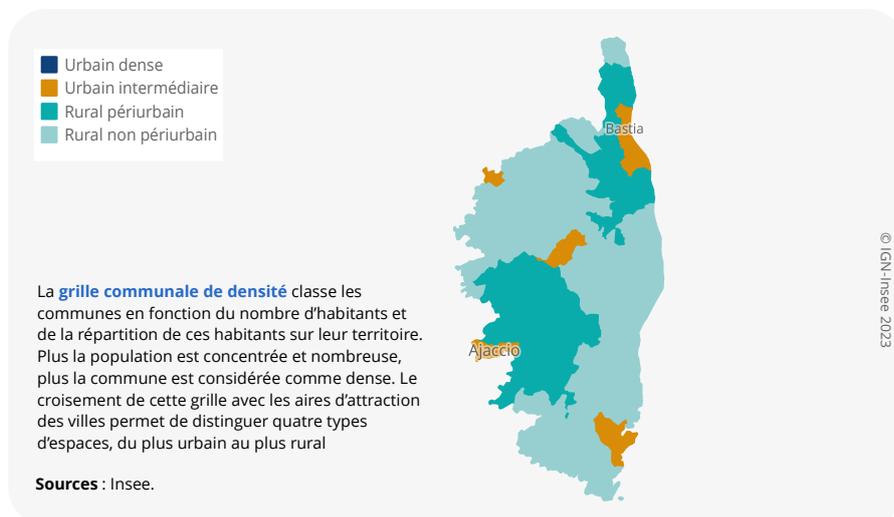
Les EPCI à orientation touristique sont également davantage touchés par la pauvreté en raison de nombreux emplois saisonniers peu rémunérateurs dans le tourisme. Ainsi, dans la communauté d'agglomération de Calvi, 21,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les EPCI de l'Île-Rousse et de Sud-Corse enregistrent aussi des taux de pauvreté supérieurs à 20 %.

À l'inverse, dans l'intercommunalité du Pays Ajaccien, le taux de pauvreté est de 14,1%. Les EPCI voisins se distinguent également par les taux de pauvreté les plus faibles de l'île. Dans ces territoires, l'emploi public occupe une part plus importante, les revenus d'activité sont plus élevés et la proportion de retraités est moindre.

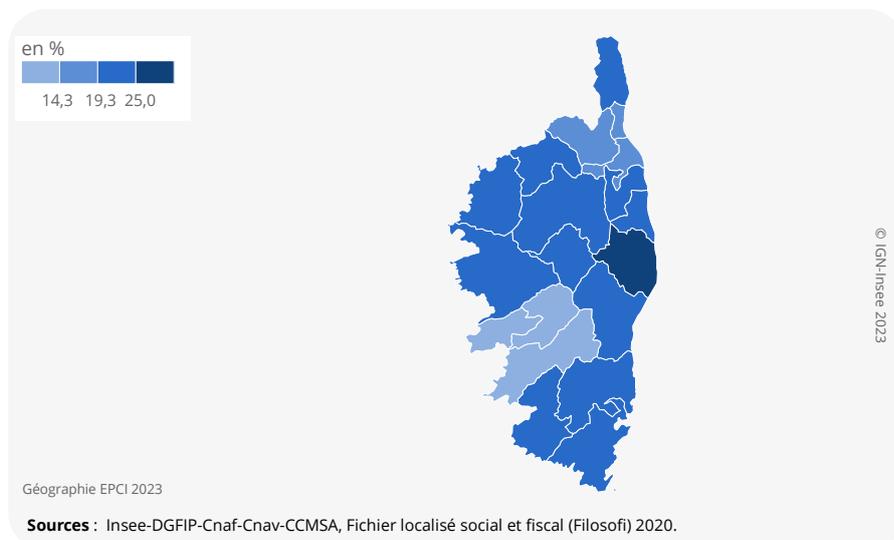
▶ 6. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 7. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Un tiers des revenus des ménages pauvres composé des pensions et des retraites

En Corse, un tiers des revenus des ménages pauvres est composé des pensions et retraites contre un cinquième en moyenne nationale. Cet écart s'explique par le poids démographique des plus de 60 ans plus élevé dans la population insulaire.

La part des allocataires du minimum vieillesse est davantage marquée, en lien avec une pauvreté des seniors plus importante sur l'île (8 % d'allocataires, soit le 1^{er} rang national).

Les prestations sociales constituent 29 % du revenu disponible des ménages pauvres, une part sept fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (6 %) ▶ **figure 9**. Dans une région pourtant marquée par la pauvreté, cette part reste en retrait par rapport à la France métropolitaine où 37 % des ménages pauvres font valoir leurs droits.

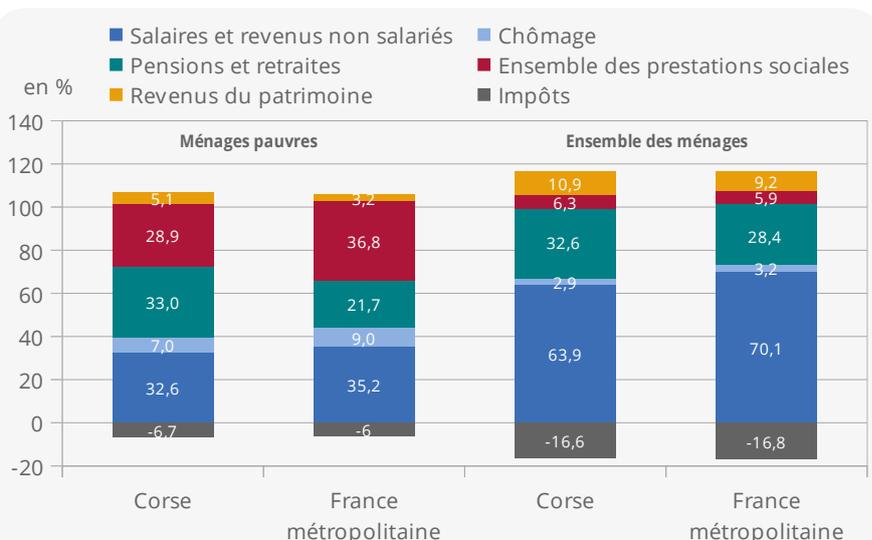
Au sein des prestations sociales insulaires perçues par la population pauvre des 15 à 64 ans, le 1^{er} poste est celui des minima sociaux (16 %), suivent les prestations logement (7 %) et familiales (5 %). En 2020, la Corse se situe ainsi au 9^e rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle).

Les indemnités de chômage sont elles aussi plus présentes au sein des revenus des ménages pauvres, comptant pour 7 % du revenu disponible contre 3 % pour l'ensemble des ménages.

Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, représentent la part la plus importante des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (33 %), mais une part nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (64 %).

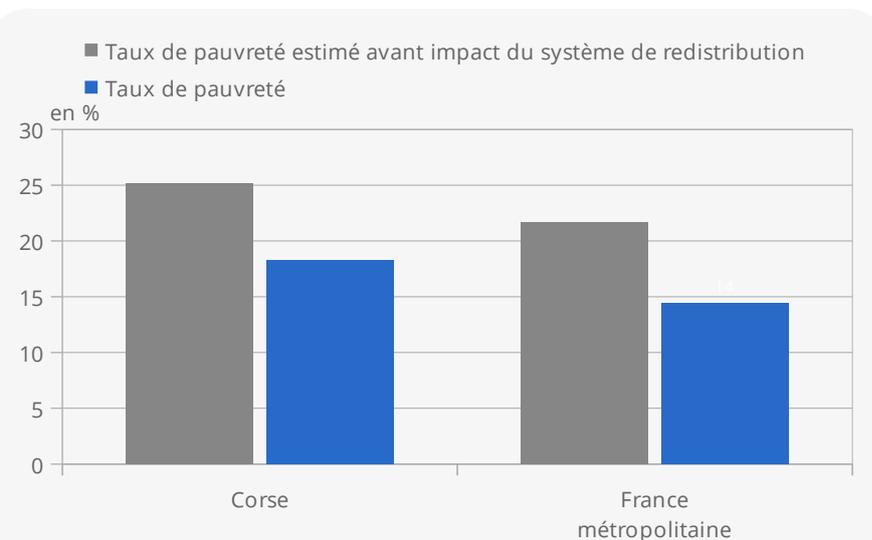
Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel, ou encore faiblement rémunérés.

▶ 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



Note : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

▶ 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

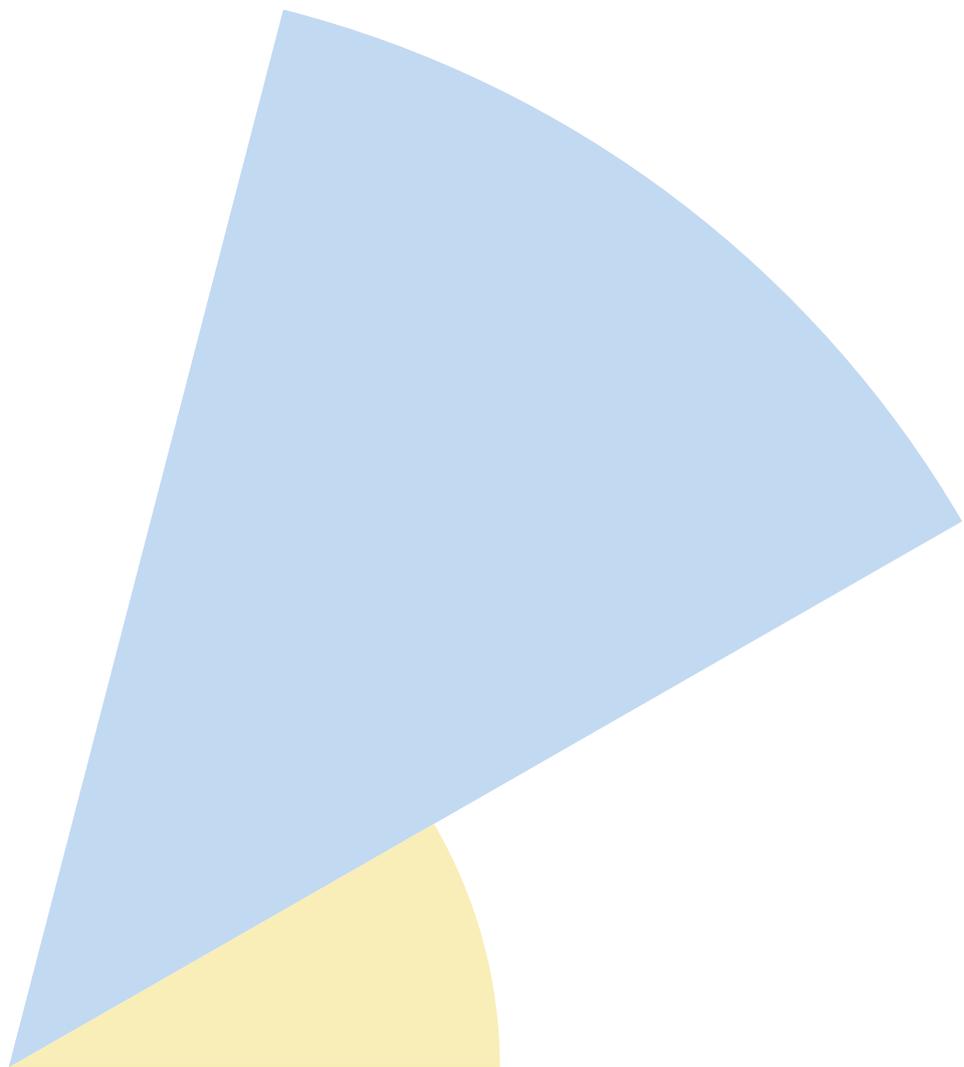
En Corse, la redistribution atténue moins la pauvreté qu'ailleurs

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté. Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 25 % des ménages en Corse pourraient être considérés comme pauvres ▶ **figure 10**.

L'île est marquée par l'effet redistributif le plus faible des régions françaises. En effet, les mécanismes sociaux et fiscaux de redistribution entraînent une réduction de la pauvreté de l'ordre d'un quart dans la région contre un tiers en France métropolitaine. La part la plus importante des pensions et retraites dans les revenus des ménages pauvres insulaires explique cette position par rapport aux autres régions.

La réduction du taux de pauvreté par l'effet redistributif est ainsi de 27 % en Corse-du-Sud et de 28 % en Haute-Corse.

La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques



La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques

En Corse, la pauvreté concerne particulièrement les retraités, le plus souvent vivant seuls, qui constituent 43 % des ménages pauvres. La Corse est la région métropolitaine où cette part est la plus élevée. Les ménages locataires du privé et dépendants des transferts sociaux représentent 20 % des ménages pauvres. Il s'agit souvent d'hommes seuls ou de familles monoparentales. Parmi les ménages pauvres, 16 % sont insérés dans l'emploi, ce sont souvent des couples avec enfants supportant des charges familiales. Les autres ménages pauvres sont non insérés dans l'emploi, propriétaires de leur logement (10 %), ou locataires du social (6 %), ou encore des jeunes de moins de 30 ans étudiants ou en début de vie active (4 %).

La situation face à l'emploi principal axe de différenciation

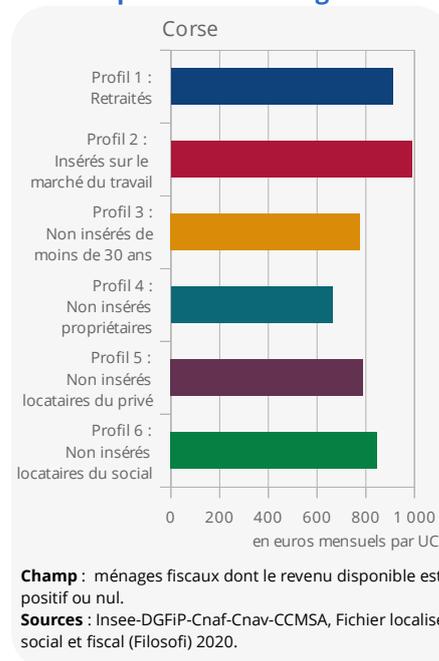
La pauvreté monétaire peut être liée à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité selon le degré d'insertion sur le marché du travail, faible niveau de retraite, charges familiales etc. Pour appréhender la diversité de ces situations, une typologie des ménages pauvres permet d'identifier six profils socio-démographiques distincts. Parmi ces profils, certains vivent essentiellement sur leurs revenus d'activité, d'autres grâce aux prestations sociales ; certains correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

Ce qui caractérise en premier lieu les ménages pauvres est leur situation face à l'emploi. Ainsi, en Corse, les ménages retraités (profil 1) sont les plus nombreux, ils regroupent 43 % des ménages pauvres insulaires ▶ **figure 1a**. Le deuxième profil rassemble des actifs « insérés sur le marché du travail » (profil 2). Ces derniers perçoivent des revenus du travail avec un seuil fixé par convention à la moitié SMIC par adulte (770 €). Ce profil représente 16 % des ménages pauvres ; sa part dans la population pauvre est plus élevée (23 %) du fait de nombreuses familles avec enfants. Le troisième profil correspond aux ménages pauvres de moins de 30 ans non insérés dans l'emploi (profil 3). Ces ménages sont concernés par des problématique de formation et d'entrée sur le marché du travail. Sur l'île, ils représentent 4 % des ménages pauvres.

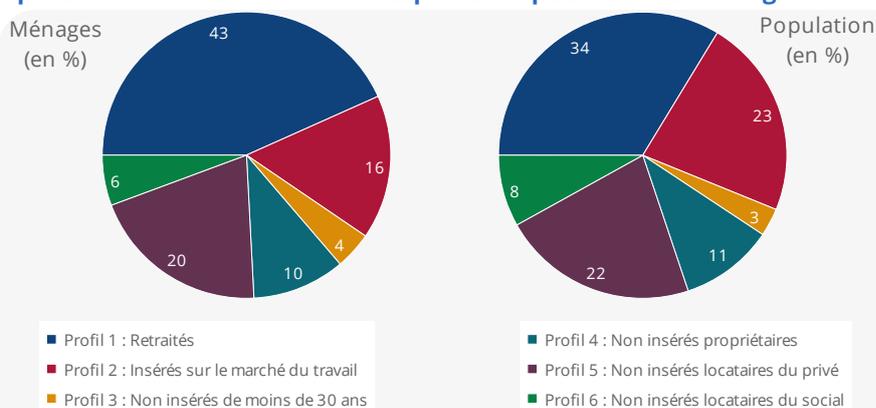
Au delà de l'âge, parmi les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, trois profils se dessinent également selon le statut d'occupation du logement. D'abord, les propriétaires (profil 4) représentent 10 % des ménages pauvres de Corse. Puis, se distinguent les locataires du privé (profil 5) avec 20 % des ménages pauvres insulaires. Enfin, les locataires du parc social (profil 6) regroupent 6 % des ménages pauvres de l'île. Ces deux derniers profils rassemblent 46 % des enfants pauvres de la région.

Parmi les ménages pauvres, ceux non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement ont le niveau de vie médian le plus faible (664 euros mensuels) ▶ **figure 1b**. À l'inverse, les ménages pauvres insérés sur le marché du travail ont le niveau de vie médian le plus élevé (990 euros), suivi des retraités (909 euros).

▶ 1b. Niveau de vie médian selon les six profils dans la région



▶ 1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région



Note : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.
Champ : Corse, ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

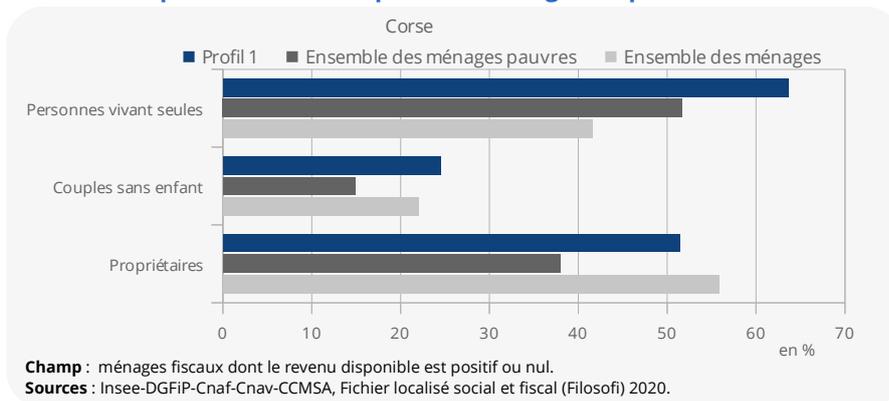
Profil 1 : des retraités plus souvent seuls

La Corse est la région dans laquelle la part des retraités dans les ménages pauvres est la plus élevée. Ce premier profil représente quatre ménages pauvres sur dix sur l'île contre trois sur dix sur le continent. Il constitue le principal profil de la pauvreté insulaire. En effet, les ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus sont particulièrement concernés par la précarité en Corse. Leur taux de pauvreté s'établit à 17 % contre 10 % en France métropolitaine. Or, la population âgée est aussi plus importante sur l'île. En outre, en Corse, contrairement au continent, la pauvreté s'accroît avec l'âge et 49 % de ces retraités pauvres sont âgés de 75 ans ou plus contre 42 % en France métropolitaine.

Dans la région comme sur le reste du territoire national, ce premier profil présente une part importante des personnes vivant seules et dans une moindre mesure des couples sans enfant ▶ **figure 2a**. Ainsi, même s'il regroupe 43 % des ménages pauvres, il représente un poids inférieur dans la population pauvre insulaire (34 %).

De fait, les revenus disponibles des retraités en situation de pauvreté reposent principalement sur les pensions, retraites et rentes, à hauteur de 76 % dans la région, et relativement peu sur les prestations sociales

▶ 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1



(autres que les retraites) comparé aux autres ménages pauvres. Enfin, la part des ménages propriétaires de leur logement, ainsi que celle des ménages habitant une commune rurale non périurbaine, est plus fréquente dans ce profil que dans l'ensemble des ménages pauvres de la région.

Parmi les ménages pauvres, les retraités constituent le principal profil de la pauvreté tant en Corse-du-Sud (44 %) qu'en Haute-Corse (43 %). Dans l'Hexagone, seuls les départements du Cantal et de la Creuse dans le Massif-Central ont davantage de retraités parmi les ménages pauvres (respectivement 47 % et 45 %) ▶ **figure 2b**.

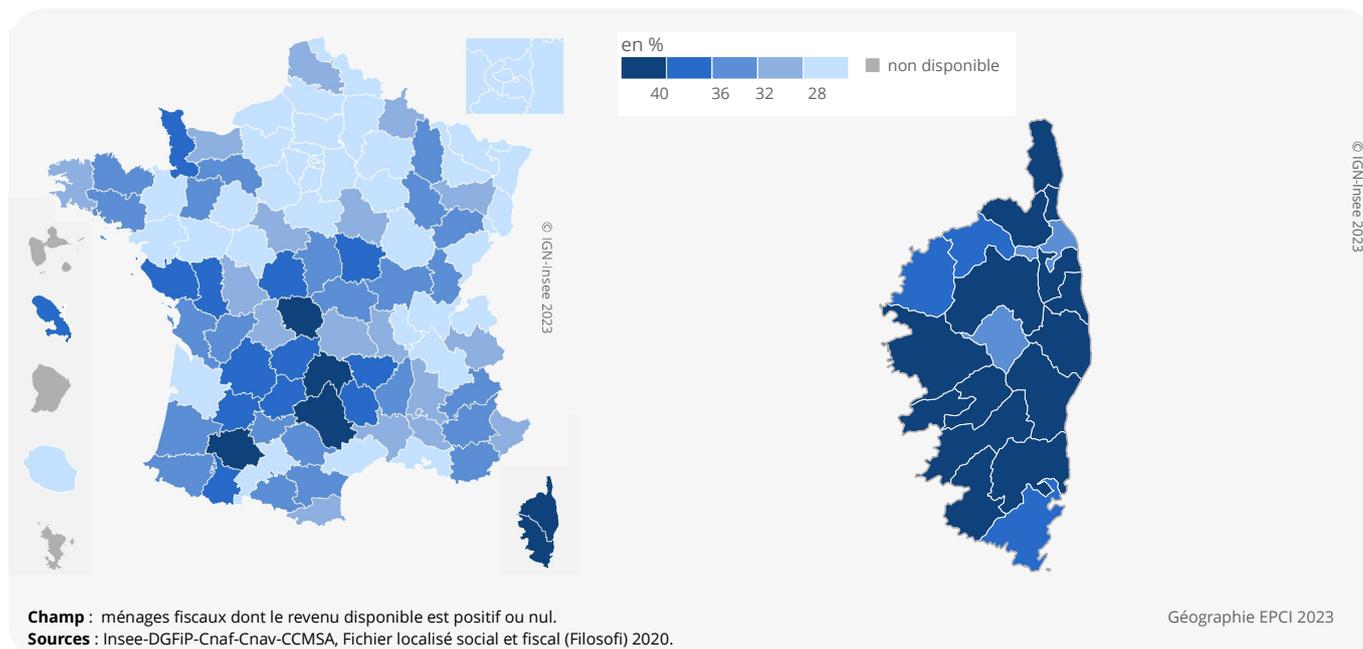
Des retraités pauvres plus présents dans les EPCI ruraux

C'est au sein des EPCI ruraux que le

poids des ménages retraités pauvres est le plus élevé. Ainsi, dans les intercommunalités Spelunca-Liamone ou Pasquale Paoli, plus de la moitié des ménages pauvres sont des ménages retraités (respectivement 55 % et 52 % des ménages). Ces derniers sont également très présents dans l'EPCI de l'Oriente (50 %).

À l'inverse, les ménages retraités sont moins présents dans les EPCI de Marana-Golo (35 %) ou du Centre Corse (36 %) en lien avec une population davantage périurbaine ou étudiante. Enfin, dans les EPCI touristiques du Sud Corse, de Calvi Balagne et de l'Île-Rousse – Balagne, la part de ménages retraités dans la population pauvre est en dessous de la moyenne régionale. Ces territoires abritent davantage une population active jeune percevant des salaires faibles dans le secteur du tourisme.

▶ 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et EPCI



Profil 2 : des ménages insérés dans l'emploi, souvent avec des charges familiales

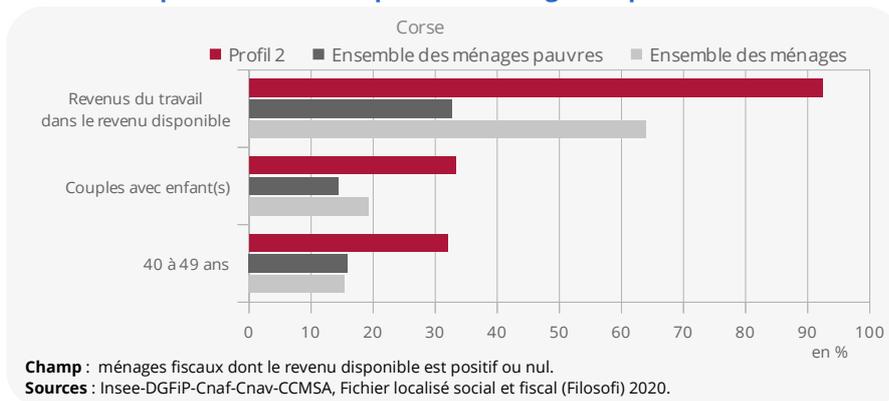
En Corse, les personnes insérées sur le marché du travail constituent 16 % des ménages pauvres de l'île contre 18 % en France métropolitaine.

Le profil 2 est caractéristique des ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté.

Parmi ce second profil, la part des revenus du travail (salaires, traitements, revenus non salarié) dans le revenu disponible est de 92 %, soit trois fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (33 %) ▶ **figure 3a**. Leurs revenus dépendent ainsi très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non, et relativement peu de prestations sociales, en dehors du volet familial.

Ce profil se caractérise par une forte présence des couples avec enfant(s) : 33 % des ménages contre 14 % pour l'ensemble des ménages pauvres. C'est d'ailleurs, avec les non insérés dans l'emploi locataires (profil 5), la catégorie qui regroupe la plus forte proportion d'enfants en situation de pauvreté (36 %).

▶ 3a. Principales caractéristiques des ménages du profil 2



La part des ménages dont le référent est âgé de 40 à 49 ans est aussi très marquée dans ce groupe, en lien avec un taux d'emploi plus important à ces âges.

Par ailleurs, ces ménages sont plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident plus souvent dans une commune rurale périurbaine par rapport à l'ensemble des ménages pauvres de la région.

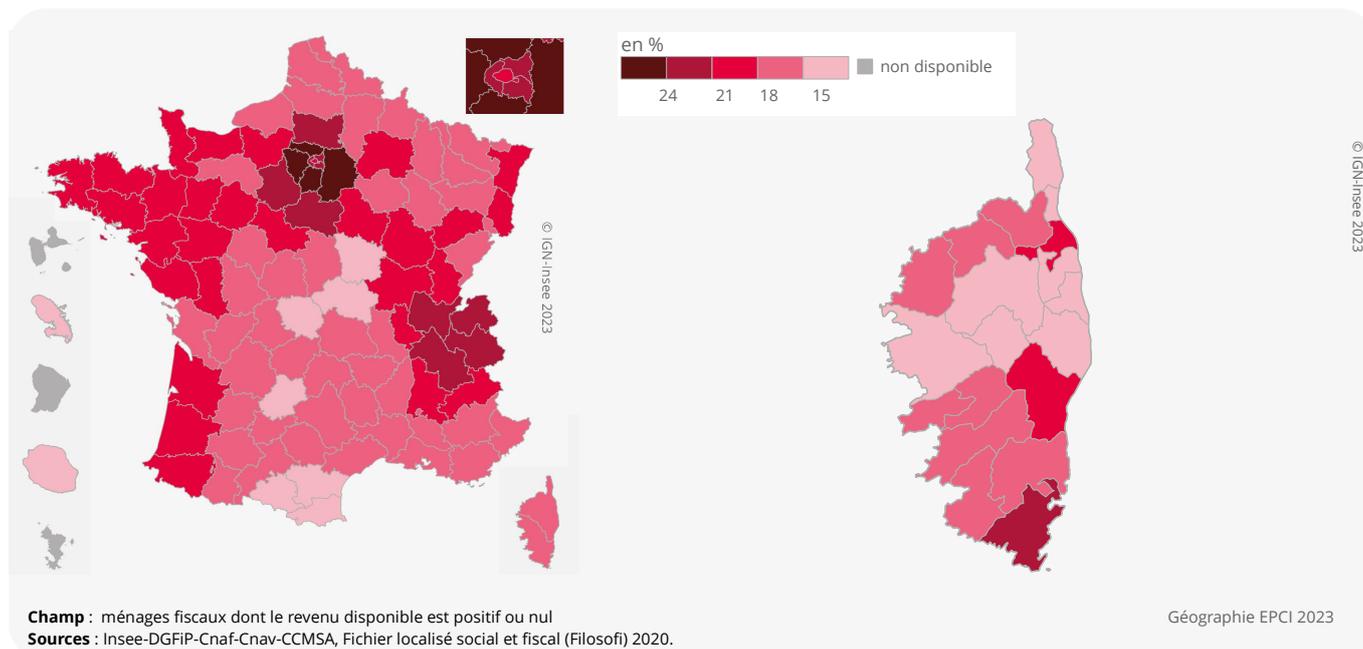
Ce profil est relativement peu présent en Corse (avant-dernière région devant l'Occitanie) et rassemble respectivement 18 % et 15 % des ménages pauvres de Corse-du-Sud et de Haute-Corse. Dans l'Hexagone, il est sur-représenté dans les départements franciliens situés au-delà de la première couronne, ainsi qu'à l'est du Rhône (Ain, Isère, Savoie, et Haute-Savoie) ▶ **figure 3b**.

Un profil très présent dans l'EPCI de Sud-Corse

Ce profil représente 21 % des ménages pauvres dans la communauté de communes du Sud-Corse en lien avec la forte présence d'emplois touristiques souvent saisonniers et peu rémunérés. Il est également plus fréquent dans les intercommunalités de Marana-Golo et de Fium'Orbu Castellu (respectivement 20 % et 18 %). C'est beaucoup plus que dans la communauté d'agglomération de Bastia (15 %).

En revanche, dans les EPCI des espaces ruraux tels que Pasquale-Paoli, Spelunca Liamone ou la Costa Verde, la part des actifs dans les ménages pauvres est plus faible. Ceci peut s'expliquer par une plus grande présence des retraités dans ce type d'espace.

▶ 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et EPCI



Profil 3 : des jeunes en situation de pauvreté, en début de vie active ou étudiants

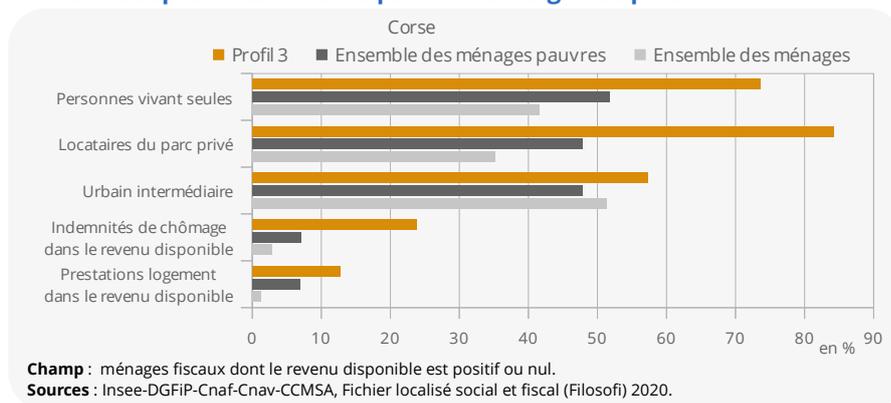
En Corse, les jeunes de moins de 30 ans non insérés sur le marché du travail représentent 4 % des ménages pauvres contre 11 % en France métropolitaine.

Ce troisième profil regroupe les jeunes possiblement en phase d'insertion professionnelle, avec des situations d'emplois intermittents ou peu rémunérés. Ils peuvent faire face à des dépenses d'installation pour résider à un endroit proche de leur lieu de travail, et sont un des publics cibles des politiques publiques en matière de formation. Les étudiants vivant en autonomie financière s'inscrivent également dans cette population.

Le profil 3 rassemble majoritairement des personnes vivant seules sur l'île (74 % contre 52 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et des locataires dans le parc privé (84 % contre 48 %) ▶ **figure 4a**. Ces jeunes résident principalement dans les territoires les plus urbanisés.

Par rapport à l'ensemble des ménages pauvres, leurs revenus dépendent plus des prestations sociales (40 % du revenu disponible), essentiellement des minima sociaux et des prestations logements, ainsi que des indemnités de chômage (24 % du revenu disponible).

▶ 4a. Principales caractéristiques des ménages du profil 3



La Corse est la région où le profil 3 est le moins présent, notamment en raison d'une population vieillissante. Les jeunes de moins de 30 ans non insérés représentent respectivement 4 % et 5 % des ménages pauvres dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Au niveau national, ce profil se retrouve en priorité dans les départements abritant des grandes métropoles (Haute-Garonne et Rhône) ▶ **figure 4b**.

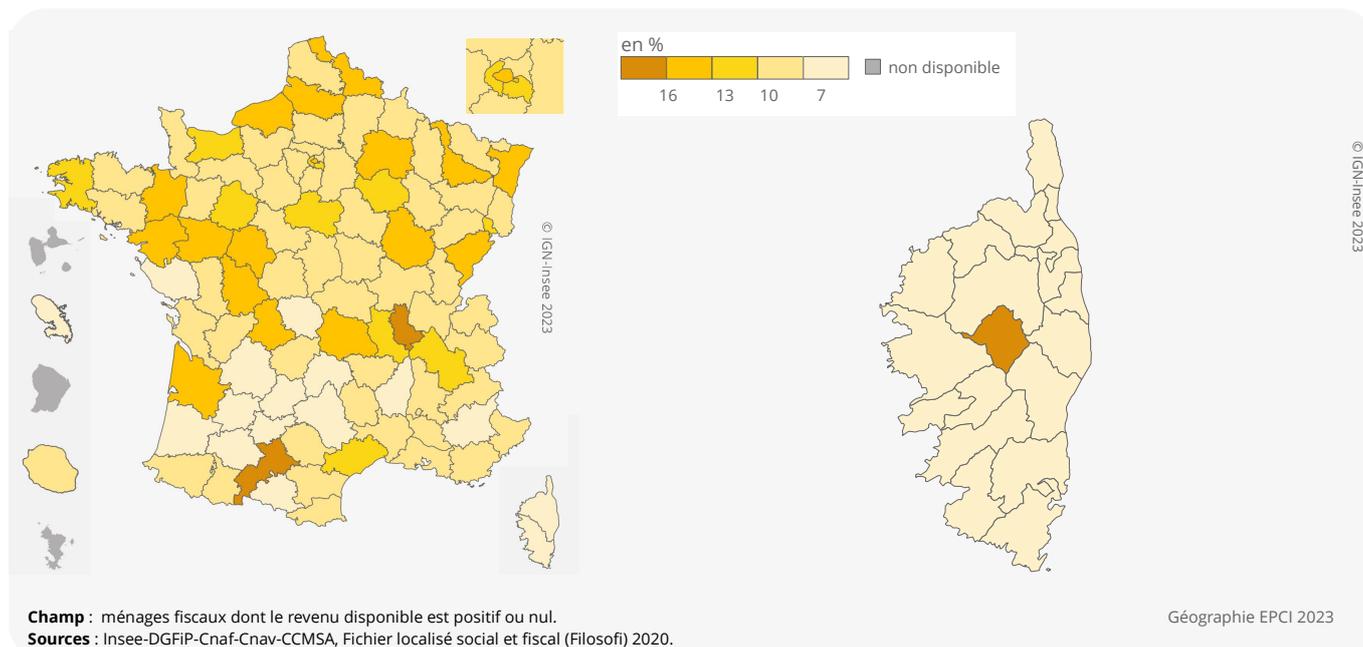
En effet, dans les autres territoires insulaires, la part de ce profil ne dépasse pas 4 %.

De plus dans les EPCI les plus ruraux, la part des jeunes de moins de 30 ans non insérés est la plus faible (inférieure à 3 % des ménages pauvres). Cela est essentiellement dû à la moindre présence des jeunes de moins de 30 ans dans ce type d'espace.

Une présence marquée à proximité de l'université

Parmi les ménages pauvres du Centre-Corse, 16 % appartiennent à ce profil. Principalement étudiants, ils occupent des logements locatifs à proximité de l'université, ce qui explique leur présence marquée dans cet EPCI.

▶ 4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et EPCI



Profil 4 : Des ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires

En Corse, les ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement représentent 10 % des ménages pauvres, comme au niveau national.

Ce quatrième profil rassemble des indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants...) au parcours professionnel précaire et donc peu ou pas insérés dans l'emploi. En effet, les indemnités de chômage comptent pour 15 % de leur revenu disponible soit deux fois plus que pour l'ensemble des ménages pauvres.

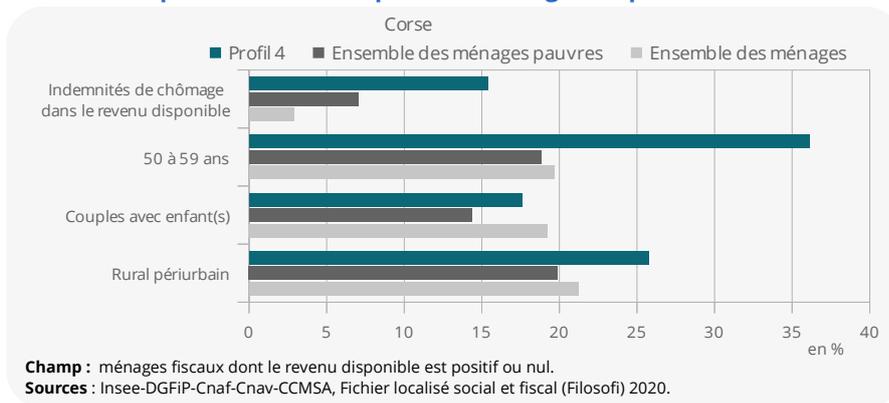
Cette population est relativement âgée avec 36 % des ménages dans la classe d'âge des 50-59 ans.

Elle est aussi davantage composée de couples avec enfants que l'ensemble des ménages pauvres de la région (18 % contre 14 %) ▶ **figure 5a**.

Les familles sont le plus souvent composées d'un ou deux enfants, et ce profil regroupe ainsi 10 % des enfants pauvres de la région.

Par ailleurs, ces ménages vivent plus fréquemment dans une commune rurale : 65 % d'entre eux résident dans l'espace rural contre 52 % pour l'ensemble des ménages pauvres de l'île.

▶ 5a. Principales caractéristiques des ménages du profil 4



Ces ménages sont autant présents en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse.

À l'échelle de la France, ce profil est surreprésenté dans les départements au Sud et à l'ouest du Massif Central (Creuse, Dordogne, Lot, Ariège) ▶ **figure 5b**.

Un profil davantage présent au nord de l'île

Du fait de leur poids démographique supérieur dans les espaces ruraux (dont périurbain), les ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement sont davantage présents dans le Cap-Corse et dans le Nebbiu-Conca d'Oro avec respectivement 17 % et 16 % des ménages pauvres.

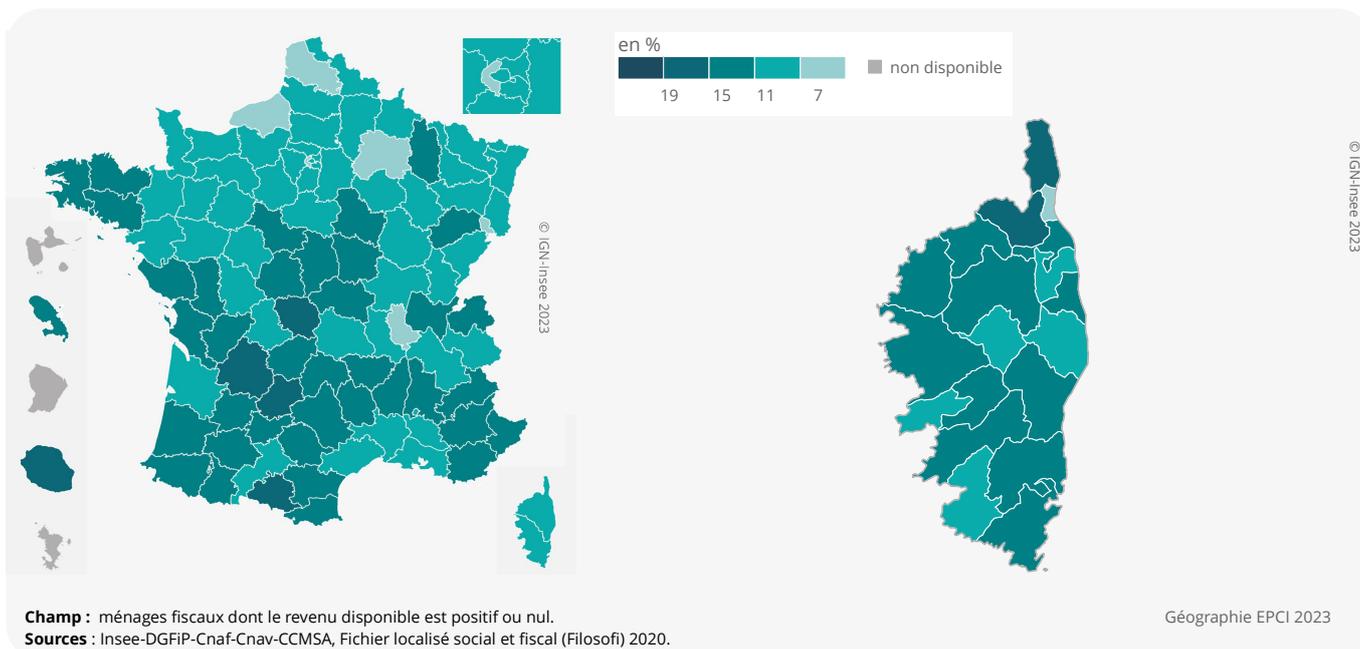
Ils représentent également une part plus importante des ménages pauvres

(entre 11 % et 14 %) dans onze autres intercommunalités telles que Sud-Corse, Spelunca-Liamone ou Celavu-Prunelli.

À l'inverse, le poids de ce profil dans les ménages pauvres est inférieur à 8 % dans les espaces à plus forte densité urbaine comme les communautés d'agglomération du Pays Ajaccien et surtout de Bastia, où il s'établit à 6 %.

La plus forte présence de cette catégorie dans les EPCI périurbains et ruraux peut s'expliquer par des raisons de difficultés d'accès au logement dans l'espace urbain et par une moindre insertion dans l'emploi du fait de l'éloignement des pôles d'activité.

▶ 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et EPCI



Profil 5 : des ménages locataires du privé, et souvent dépendants des transferts sociaux

Les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé regroupent 20 % des ménages pauvres de l'île soit 3 points de plus qu'en France métropolitaine.

Ce cinquième profil se caractérise par des prestations sociales qui représentent la moitié des revenus disponibles contre 29 % pour l'ensemble des ménages pauvres.

Ces revenus sont composés à 26 % par des minima sociaux contre 16 % pour l'ensemble des ménages pauvres. Les indemnités de chômage constituent également 18 % du revenu disponible contre 7 % pour l'ensemble des ménages pauvres.

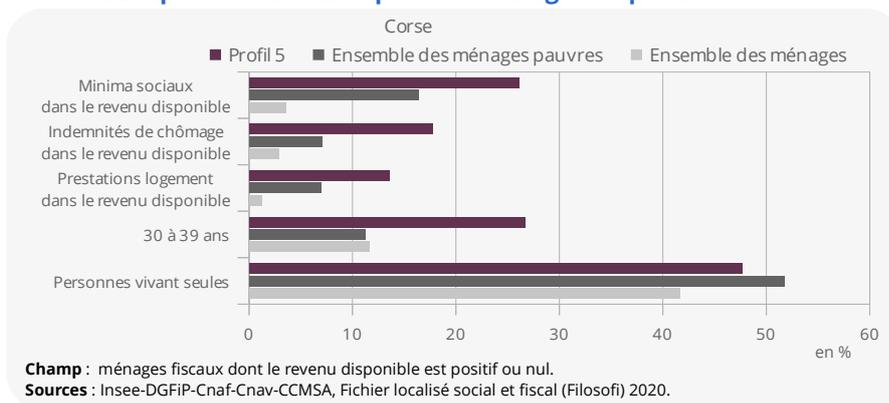
Les ménages du profil 5 sont également plus souvent bénéficiaires des prestations logement (14 %, soit le double de l'ensemble des ménages pauvres). Enfin, 28 % des revenus de ces ménages proviennent du travail.

Ce profil se caractérise par une surreprésentation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans (27 % contre 11 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région)

► [figure 6a](#).

Dans ce profil, 47 % des ménages sont des personnes vivant seules, majoritairement des hommes.

► 6a. Principales caractéristiques des ménages du profil 5



Le profil 5 regroupe aussi des familles monoparentales (22 % contre 16 % pour les ménages pauvres) et des couples avec enfant(s). Ainsi, 31 % des enfants pauvres s'intègrent dans ce profil.

Les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé sont particulièrement présents tant en Haute-Corse (21 % des ménages pauvres) qu'en Corse-du-Sud (19 %). Ces deux territoires se situent ainsi dans les 20 premiers départements français.

Au niveau national, ce profil se retrouve surtout sur le pourtour méditerranéen, en Corse et outre-mer en Martinique et à La Réunion ► [figure 6b](#).

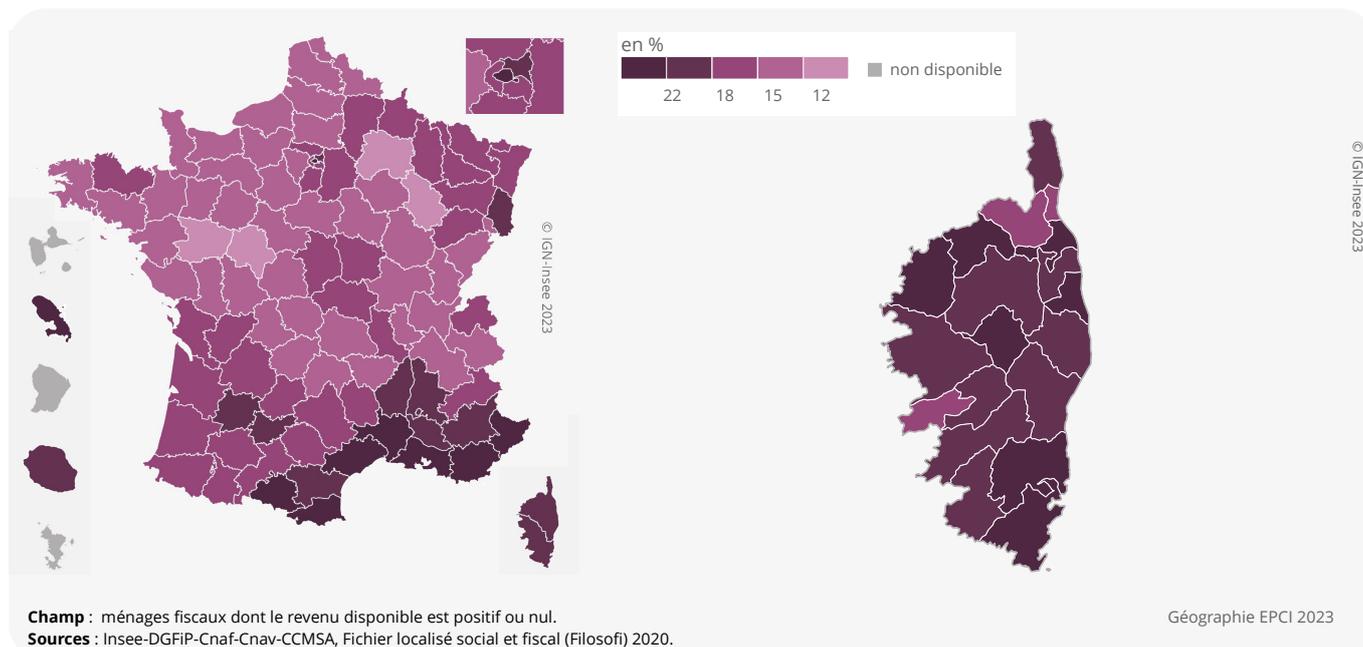
Une catégorie plus présente dans les EPCI insulaires ruraux

Sur l'île, la présence des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé est surtout marquée au nord-est dans l'EPCI de la Costa Verde (26 % des ménages pauvres) ainsi qu'au nord-ouest dans l'intercommunalité de l'Île-Rousse - Balagne (25 %).

Ce profil est également très présent dans l'EPCI du Centre Corse ou de Marana-Golo (entre 23 % et 24 %).

À l'inverse, ces ménages sont moins présents dans le Pays Ajaccien, à Bastia et dans le Nebbiu-Conca-d'Oro (17 % des ménages pauvres). Les tensions sur le marché immobilier locatif, l'offre en logements sociaux davantage développée et la présence de pôles d'activité peuvent expliquer cette tendance.

► 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et EPCI



Profil 6 : des ménages résidant dans un logement social, le plus souvent en milieu urbain

Les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social représentent 6 % des ménages pauvres insulaires contre 17 % en moyenne nationale. La Corse est la région où ce sixième profil est le moins présent en lien avec la faible densité du territoire et une offre en logements sociaux moins importante.

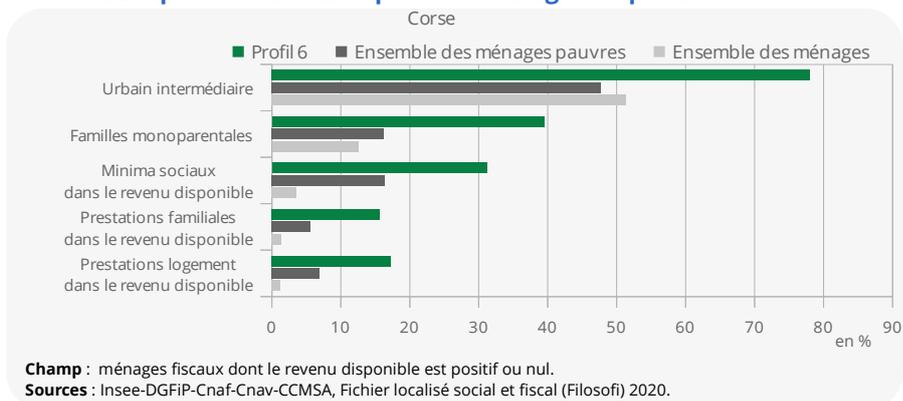
Ce profil de pauvreté est caractéristique des territoires les plus denses, avec 78 % des ménages résidant dans une commune urbaine intermédiaire contre 48 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région.

Les familles monoparentales représentent 40 % des ménages du profil 6, contre 16 % pour l'ensemble des ménages pauvres insulaires ▶ **figure 7a**.

Dans la région, 15 % des enfants pauvres appartiennent à ce profil du fait d'une part importante de familles avec enfants, notamment des familles nombreuses de 3 enfants ou plus.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible est la plus élevée par rapport aux autres profils de pauvreté. En effet, dans la région les revenus disponibles de ces ménages se composent à 64 % de prestations sociales contre 29 % pour la moyenne des ménages pauvres.

▶ 7a. Principales caractéristiques des ménages du profil 6



Ces revenus disponibles sont constitués à 31 % de minima sociaux (contre 16 % pour l'ensemble des ménages pauvres), à 16 % de prestations familiales (contre 6 %) et à 17 % de prestations logement (contre 7 %).

Les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social représentent respectivement 5 % et 6 % des ménages pauvres en Corse-du-Sud et en Haute-Corse. Les deux départements se classent parmi les derniers de France métropolitaine avec la Lozère, l'Aveyron et l'Ariège.

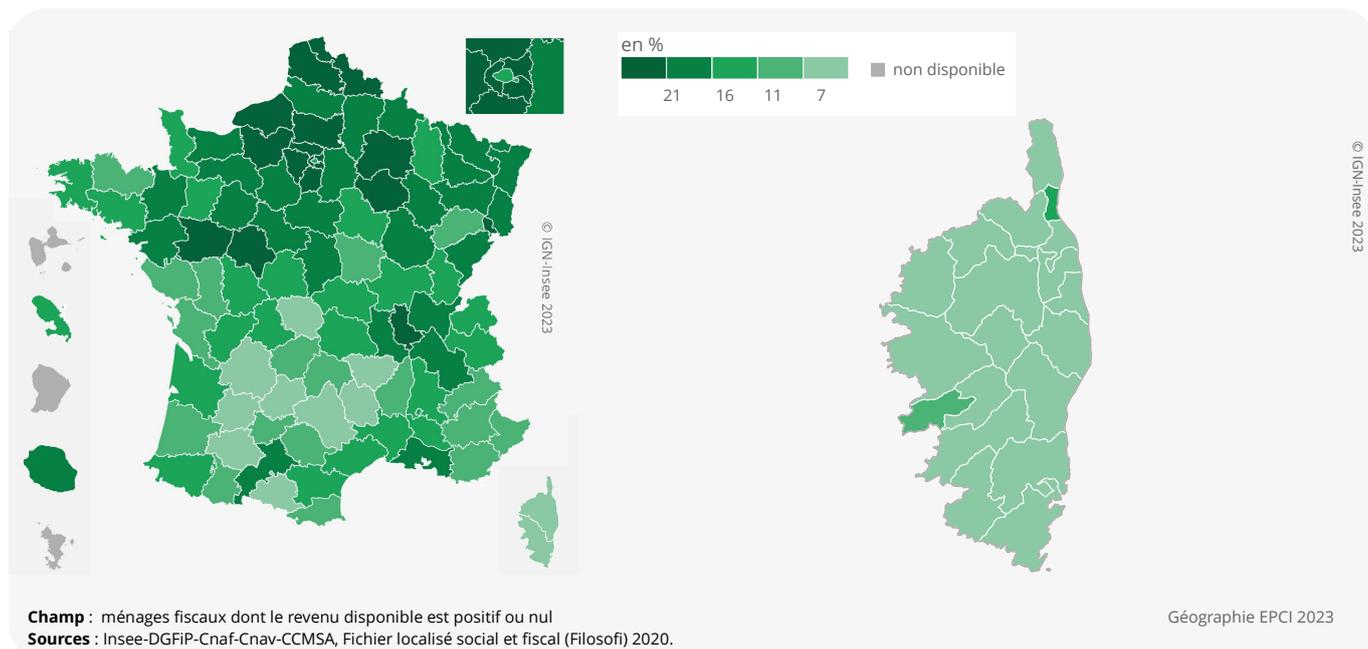
Au niveau national, ces ménages se trouvent surtout dans les territoires abritant le plus de logements sociaux, notamment le long de la façade de la Manche, dans le département du Nord et de l'est de la France (Marne, Aube, Territoire de Belfort) ainsi qu'autour de la capitale ▶ **figure 7b**.

Un profil avant tout urbain

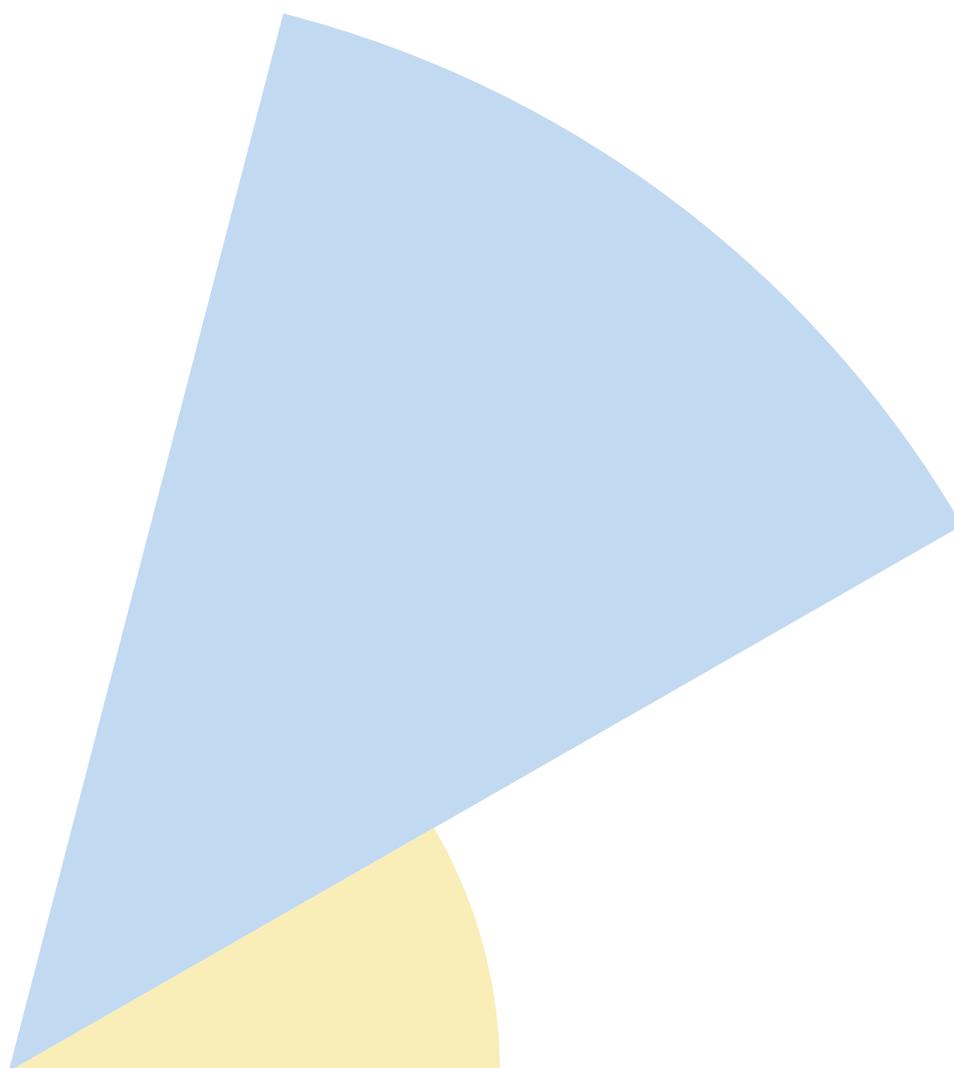
Dans les communautés d'agglomération de Bastia et du Pays Ajaccien, les territoires les plus urbains, le profil 6 représente respectivement 13 % et 9 % des ménages pauvres. Ces territoires concentrent en effet la majorité du parc social insulaire.

Le profil 6 est nettement moins présent dans les espaces de densité plus faible. Il représente 5 % des ménages pauvres dans l'EPCI périurbain de Marana-Golo, 2 % des ménages pauvres dans l'intercommunalité de l'Oriente. Il est quasi inexistant dans celui du Celavu-Prunelli.

▶ 7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et EPCI



Des fragilités qui accentuent l'exposition à la pauvreté dans les territoires



Des fragilités qui accentuent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

La pauvreté se superpose fréquemment à d'autres formes de difficultés sociales et s'associe à des facteurs potentiellement aggravants. Cette conjonction entre la pauvreté purement monétaire et des facteurs élargis est appréhendée par l'analyse du marché du travail, des niveaux de formation initiale, des situations familiales, et des difficultés d'accès au logement ou aux soins et services de la vie courante par territoire. Elle révèle le niveau de résilience à la pauvreté des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) insulaires. Sur l'île, trois résidents sur quatre vivent dans un territoire « fragilisé » pour au moins un thème. La région se distingue par un niveau plus élevé de fragilité face au logement.

Sur l'île, trois résidents sur quatre vivent dans un territoire « fragilisé »

Pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire, vivre au sein de territoires exposés à d'autres formes de fragilités économiques ou sociales accentue leur ancrage dans une situation précaire.

Ces fragilités sont appréhendées en sept thèmes : insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins, accès aux services publics.

Au sein de chacun de ces thèmes, l'analyse de trois indicateurs permet d'estimer la fragilité d'un territoire au regard de critères nationaux.

Ainsi, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sera qualifié de « très fragile », si pour deux indicateurs, il se situe dans les 10 % des EPCI français les plus touchés (9^e décile), et au moins dans les 25 % les plus touchés pour le troisième indicateur (3^e quartile). Au sein des territoires restants, un EPCI sera qualifié de « fragile » dès lors qu'il a un indicateur situé dans le 9^e décile, ou au moins deux indicateurs situés dans le 3^e quartile (mais inférieurs au 9^e décile).

De plus, certains EPCI non fragiles au niveau national peuvent apparaître comme fragiles au niveau régional s'ils font partie du quart des EPCI les plus touchés au niveau régional sur au moins deux indicateurs

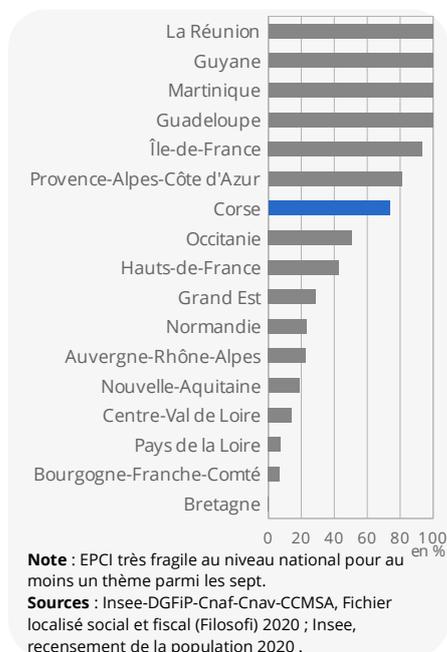
► **méthodologie.**

En 2020, en Corse, 74 % de la population vit dans une intercommunalité très fragile d'un point de vue national pour au moins un thème ► **figure 1.**

Parmi les sept thèmes étudiés, la région se distingue par un niveau relativement plus élevé de fragilité quant au logement. En effet, 40 % de la population réside dans un EPCI classé comme très fragile sur ce thème

► **figure 2.**

► 1. Part de la population résidant dans un EPCI très fragile



► 2. Part de la population vivant dans un EPCI fragile d'un point de vue national

	Part de la population régionale vivant dans les EPCI (en %)	
	Très fragile	Fragile
Insertion professionnelle	0,0	20,4
Niveau de formation initiale	0,0	5,4
Logement	40,1	59,9
Situations familiales	21,2	76,1
Mobilité	1,8	34,8
Accès aux soins	0,0	16,0
Accès aux services publics	12,4	81,0

Champ : population des EPCI dont la ville la plus peuplée est située en Corse.

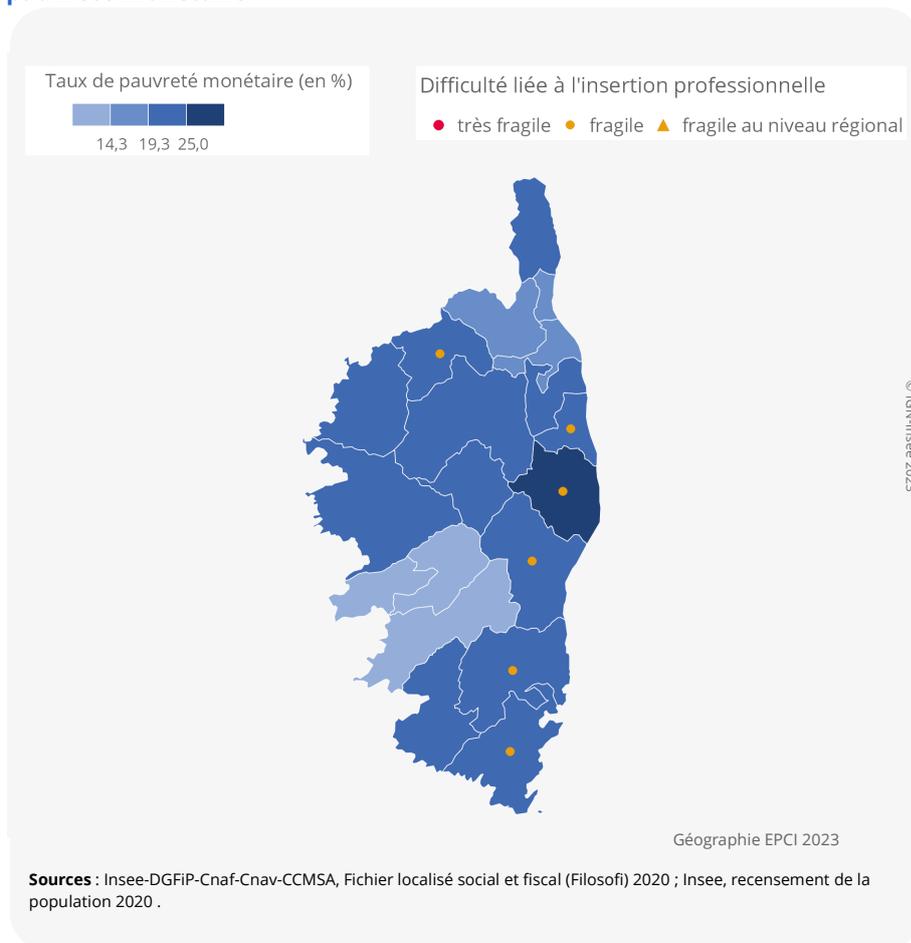
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2020.

THÈME 1 : INSERTION PROFESSIONNELLE

Difficultés d'insertion sur le marché du travail et pauvreté sont étroitement liées. En effet, on observe une forte corrélation entre taux de pauvreté monétaire et taux de chômage qui se confirme au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région. La même corrélation existe avec le taux de chômage de longue durée, caractérisant des difficultés d'insertion encore plus fortes. Enfin, bien que le lien apparaisse moins affirmé, certains territoires touchés par un fort degré de pauvreté sont aussi concernés par une insertion plus difficile des jeunes, avec une part élevée des 16-25 ans ni en emploi, ni en formation.

En Corse, six EPCI présentent des fragilités liées à l'insertion professionnelle. Dans ces EPCI à orientation touristique (Sud-Corse, Île-Rousse - Balagne ou Alta Rocca) ou agricole (Costa Verde, Oriente, fium'Orbu Castellu), la précarité des ménages est accentuée par un marché de l'emploi très saisonnier et fluctuant. Le taux de chômage y est particulièrement élevé et un jeune sur deux n'est ni en emploi ni en formation.

3. EPCI fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle et taux de pauvreté monétaire



4. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des jeunes 16-25 ans ni en emploi ni en formation
CC du Sud Corse	Porto-Vecchio	++	13,0	27,9	48,5
CC de Fium'Orbu Castellu	Ghisonaccia	++	14,5	44,9	44,1
CC de l'Île-Rousse - Balagne	L'Île-Rousse	++	12,1	26,6	49,8
CC de l'Alta Rocca	Zonza	++	15,9	27,9	45,6
CC de l'Oriente	Aléria	++	13,4	40,1	45,3
CC de la Costa Verde	Cervione	++	15,4	38,8	47,8

*RP : au sens du recensement de la population, diffère du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail. +++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté			
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	15,7	51,0	44,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	13,2	46,7	39,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	40,1	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, recensement de la population (RP) 2020.

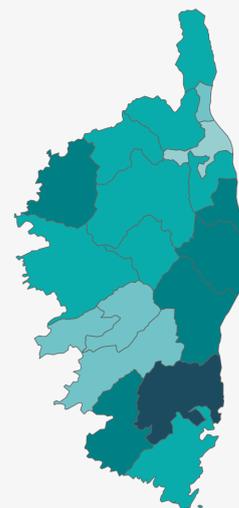
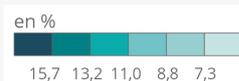
► 5a. Part des chômeurs au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans et le nombre d'actifs âgés de 15 à 69 ans (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Au sens du recensement, est chômeur toute personne qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle Emploi. Sur la France hors Mayotte, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8 % en 2020, contre 12,7 % au sens du recensement.

En Corse, l'Alta Rocca fait partie des 10 % des intercommunalités françaises où la part des chômeurs est la plus élevée.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

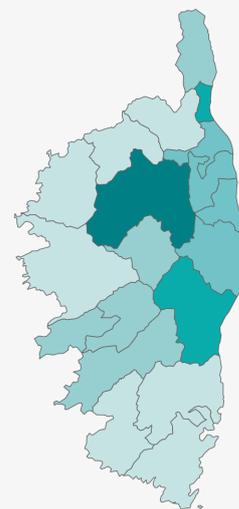
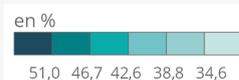
Géographie EPCI 2023

► 5b. Part des chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population

Indicateur : Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans en recherche d'emploi depuis un an ou plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 69 ans déclarées au chômage au sens du recensement (inscrite ou non à Pôle Emploi).

Dans la communauté de communes Pasquale Paoli, un chômeur sur deux est un chômeur de longue durée, ce qui situe cette intercommunalité parmi les 25 % les plus touchées en France.

De la plaine orientale au Cap Corse, les EPCI sont aussi davantage concernés par le chômage de longue durée. D'ailleurs, ce phénomène est surreprésenté dans la communauté d'agglomération de Bastia, pourtant épargnée par un taux de chômage élevé.



© IGN-Insee 2023

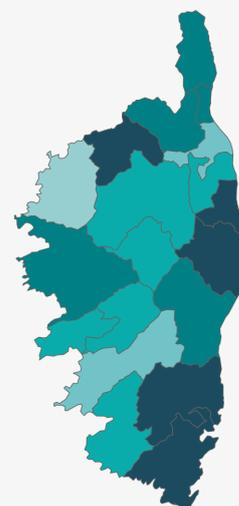
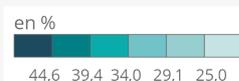
Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 5c. Part des jeunes (16-25 ans) ni en emploi ni en formation

Indicateur : Part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.

La part des jeunes ni en emploi ni en formation est particulièrement élevée dans les communautés de communes de l'Île-Rousse-Balagne (50 %), du Sud-Corse (49 %) et de la Costa-Verde (48 %). Avec celles de l'Alta Rocca et l'Oriente, ces intercommunalités insulaires sont dans les 10 % des EPCI français où la part des jeunes ni en emploi ni en formation est la plus importante.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 2 : NIVEAU DE FORMATION INITIALE

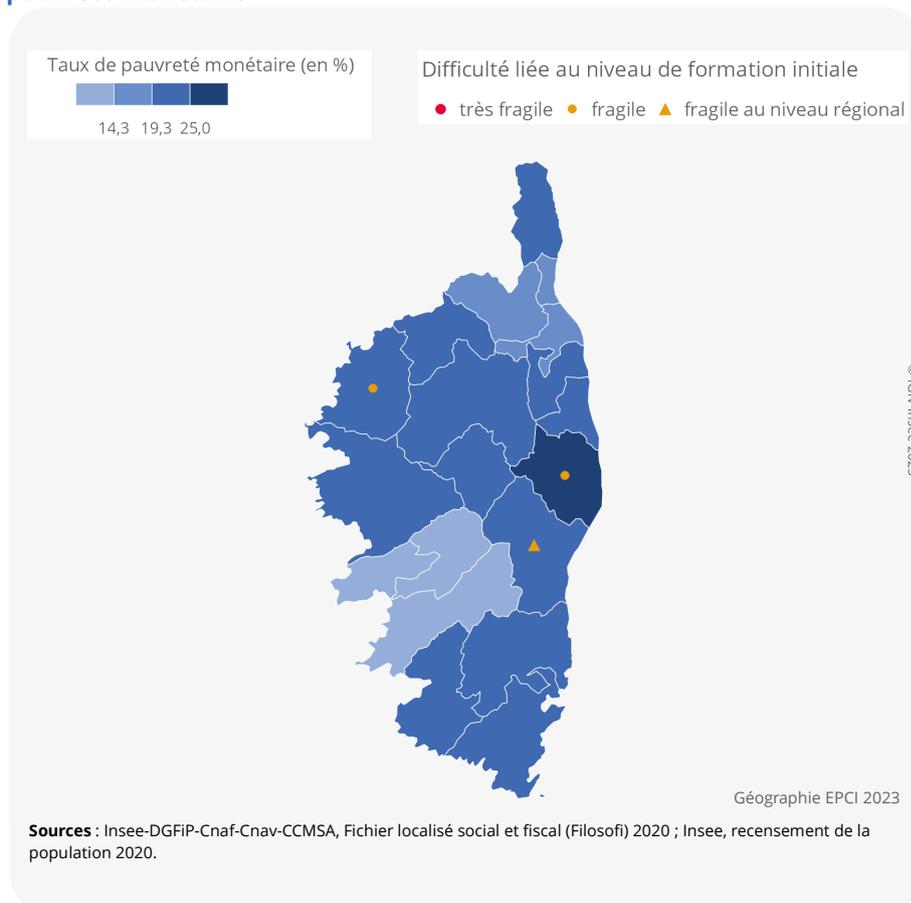
Un faible niveau de formation initiale augmente fortement le risque de ne pas avoir d'emploi ou d'avoir un emploi moins rémunérateur.

En effet, même plusieurs années après la sortie de leur scolarité, les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus souvent inactives ou au chômage que les diplômées. Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont encore plus marquées pour les jeunes qu'elles ne le sont pour leurs aînés, faisant de la lutte contre le décrochage scolaire un enjeu de politique publique.

Un faible niveau de formation initiale peut aussi être associé à une maîtrise insuffisante des savoirs de base susceptible d'entraîner des difficultés dans la vie quotidienne, tel qu'un risque plus marqué de difficulté de lecture ou d'illectronisme, facteurs d'exclusion sociale.

Sur l'île, les intercommunalités de Calvi-Balagne, l'Oriente et Fium'Orbu-Castellu s'exposent à des fragilités liées au niveau de formation initiale de la population.

► 6. EPCI fragiles sur le thème du niveau de formation initiale et taux de pauvreté monétaire



► 7. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du niveau de formation initiale

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans
CC de Calvi Balagne	Calvi	++	24,7	56,9	51,2
CC de l'Oriente	Aléria	++	25,7	45,9	51,9
CC de Fium'Orbu Castellu	Ghisonaccia	+	26,1	43,3	49,9

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté				
Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)		26,2	50,4	55,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)		23,5	45,7	52,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)		s.o.	42,4	49,6

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

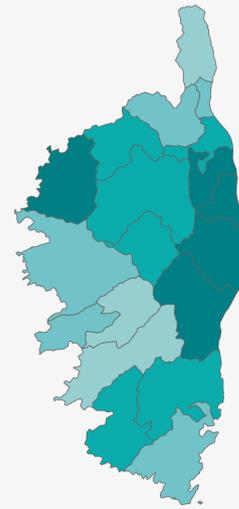
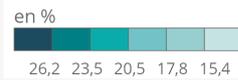
Sources : Insee, recensement de la population 2020.

► 8a. Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 ans ou plus ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou être détentrices comme diplôme de niveau le plus élevé du certificat d'études primaires (CEP) parmi les personnes âgées de 20 ans ou plus.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.

Les EPCI situés sur la plaine orientale et l'intercommunalité de Calvi-Balagne ont la plus forte part de personnes sans diplôme parmi la population âgée de 20 ans ou plus.



© IGN-Insee 2023

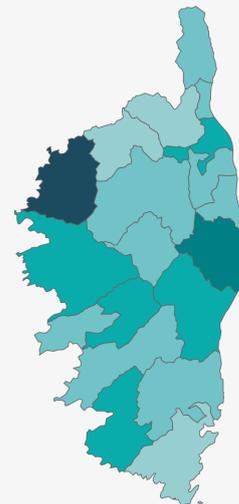
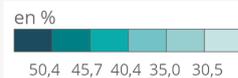
Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 8b. Part des peu ou pas diplômés parmi les 15-19 ans non scolarisés

Indicateur : Part des jeunes (de 15 à 19 ans compris) ayant déclaré au recensement être non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours et ayant comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.

Dans l'intercommunalité de Calvi-Balagne, six jeunes de 15-19 ans sur dix n'ont pas de diplômes et ne sont pas scolarisés. Ce territoire fait partie des 2 % des EPCI de l'Hexagone où ce taux est le plus important. Dans la communauté de communes de l'Oriente près de la moitié des jeunes sont non diplômés et non scolarisés.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

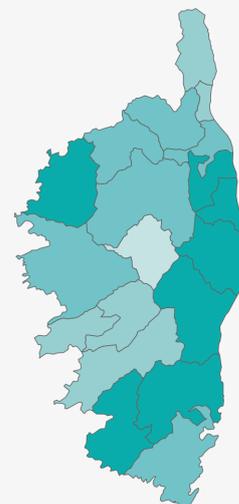
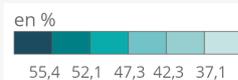
► 8c. Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans (standardisée par âge)

Indicateur : Part des personnes âgées de 20 à 65 ans compris, ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou avoir un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP) parmi les personnes âgées de 20 à 65 ans.

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.

En Corse, 43 % des 20-65 ans ont un diplôme inférieur au BAC, soit 2 points de plus qu'en moyenne nationale. Les non bacheliers sont plus présents à l'ouest de l'île.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

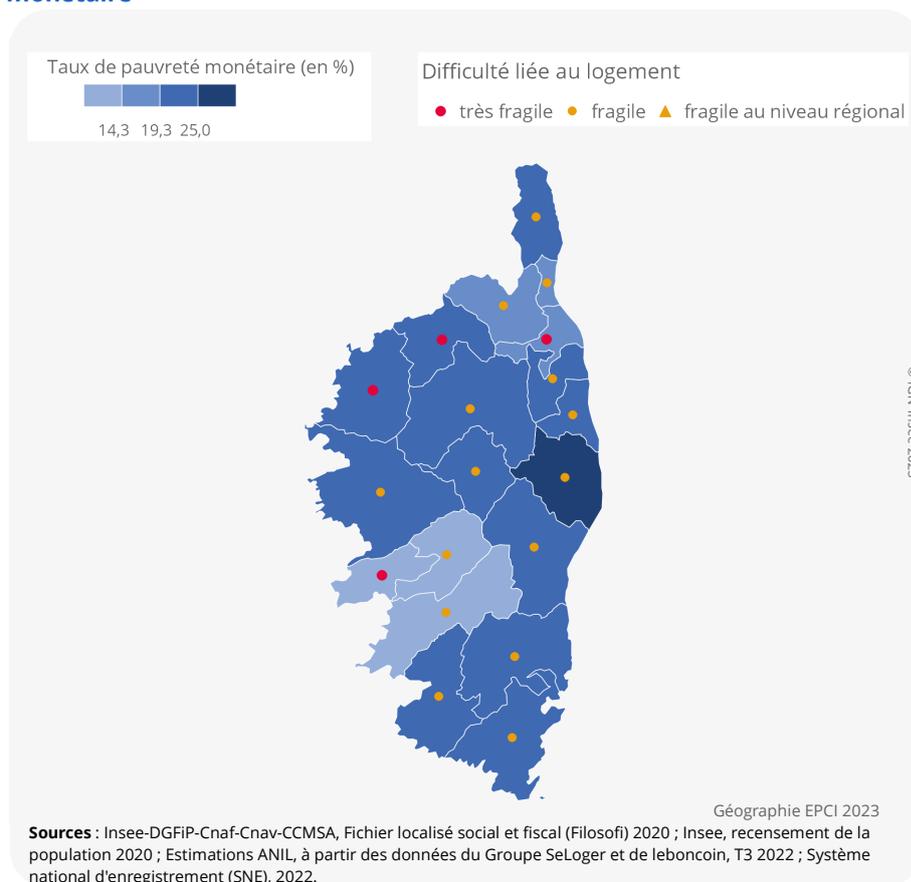
THÈME 3 : LOGEMENT

Lorsque l'offre de logement social n'est pas suffisante au regard des besoins et que les loyers proposés dans le parc locatif privé sont élevés, l'accès au logement représente une vraie difficulté pour les plus modestes. Ces tensions sur le marché de l'immobilier, très sensibles en Corse, couplées à des ressources insuffisantes peuvent être à l'origine de situations de mal logement ou d'inadéquation entre la taille du logement et celle du ménage.

En Corse, tous les EPCI sont concernés par des difficultés d'accès au logement. En particulier, de fortes fragilités sur ce thème apparaissent dans les intercommunalités du Pays Ajaccien, de Marana-Golo et des deux communautés de communes de la Balagne.

Ces intercommunalités sont concernées par des problématiques de suroccupation des logements et de demandes de logements sociaux relativement élevées par rapport à la moyenne française.

► 9. EPCI fragiles sur le thème du logement et taux de pauvreté monétaire



► 10. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du logement

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des résidences principales en état de suroccupation en %	Loyers d'annonce élevés (1)	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution en nombre
CA du Pays Ajaccien	Ajaccio	+++	5,7	xxx	5,7
CC de Marana-Golo	Borgo	+++	4,7	xxx	5,7
CC de Calvi Balagne	Calvi	+++	5,0	xxx	7,1
CC de l'Île-Rousse - Balagne	L'Île-Rousse	+++	6,0	xx	51,0
CA de Bastia	Bastia	++	7,3	xxx	5,2
CC du Sud Corse	Porto-Vecchio	++	5,9	xx	7,0
CC du Centre Corse	Corte	++	4,4	xx	6,0
CC Celavu-Prunelli	Bastelicaccia	++	3,5	xx	7,0
CC de Fium'Orbu Castellu	Ghisonaccia	++	4,8		8,0
CC du Sartonais Valinco Taravo	Propriano	++	5,4	xx	5,7
CC de la Pieve de l'Ornano et du Taravo	Grosseto-Prugna	++	4,6	xx	3,3
CC de la Castagniccia-Casinca	Penta-di-Casinca	++	4,0	xx	4,8

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

(1) part de la pop. exposée : xxx très importante, xx importante, x importante régionalement

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	4,0	n.c.	8,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	2,5	n.c.	5,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	n.c.	s.o.

n.c. : non concerné, s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

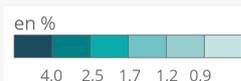
Sources : Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLogger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE), 2022.

► 11a. Part des résidences principales en état de suroccupation

Indicateur : Rapport entre le nombre de résidences principales en état de suroccupation (hors studio occupé par une personne) et le nombre de résidences principales (hors studio occupé par une personne).

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale.

En Corse, 15 intercommunalités figurent parmi les 10 % des EPCI français les plus concernés par des problèmes de suroccupation des logements. Celles de Bastia (7,3 % des résidences principales en état de suroccupation) et du pays Ajaccien (5,7 %) mais aussi les EPCI davantage ruraux ou périurbains tels que Île-Rousse-Balagne (6,0 %) ou Sud-Corse (5,9 %) sont les plus fragilisés.



Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

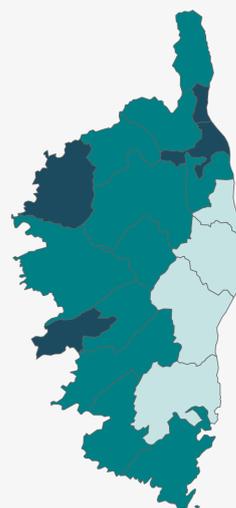
© IGN-Insee 2023

► 11b. Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés

Indicateur : Part de la population de l'EPCI vivant dans une commune avec des loyers élevés.

Des indicateurs de loyer du parc locatif privé à l'échelle de la commune sont estimés par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2018 – 2022.

Un loyer est ici considéré comme élevé lorsqu'il est supérieur au loyer minimal auquel est exposée la moitié des locataires du territoire (médiane du loyer d'annonce pondérée par la population des locataires). La fragilité d'un territoire est déterminée par la part de la population soumise à un loyer élevé.



Sources : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et leboncoin, T3 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

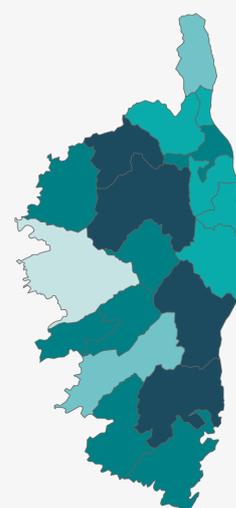
Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

► 11c. Demandes de logement social pour une attribution

Indicateur : Nombre de demandes de logement social (hors mutations), au 31 décembre 2022 pour la première localisation souhaitée, divisée par les attributions (hors mutations), pour des personnes physiques, en 2022, pour la première localisation souhaitée.

Les EPCI de l'Île-Rousse-Balagne et de l'Alta-Rocca se confrontent aux plus fortes tensions sur le logement social sur l'île. Ils ont une orientation touristique marquée et sont peu équipés en logements sociaux. Dans l'intercommunalité de l'Île-Rousse-Balagne, on compte même 51 demandes de logements sociaux pour une attribution : un record national, loin devant la CC du Golfe de Saint-Tropez (23). Les communautés de communes de Fium'orbu Castellu et Pasquale Paoli sont aussi davantage exposées aux difficultés d'attribution de logements sociaux.



Sources : Système national d'enregistrement (SNE), 2022.

Géographie EPCI 2023

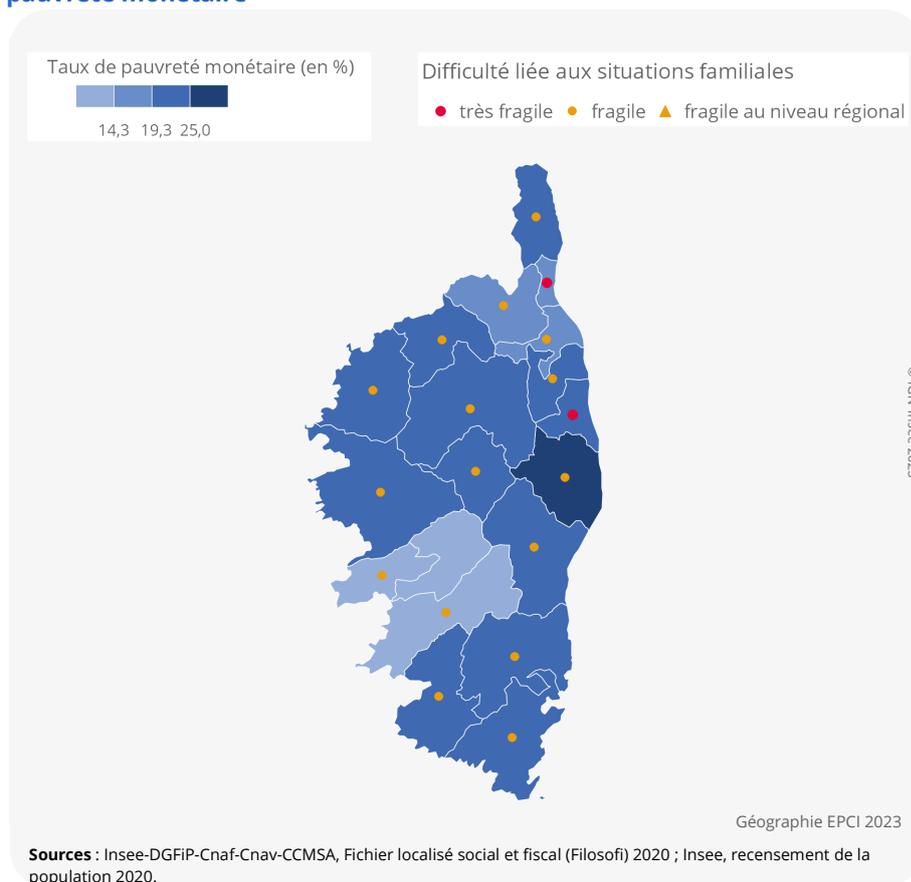
© IGN-Insee 2023

THÈME 4 : SITUATIONS FAMILIALES

Les enfants sont la population cible des politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté affecte dans l'immédiat le bien-être de l'enfant mais fragilise aussi ses capacités d'évolution et d'insertion sociale dans l'avenir. Vivre avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d'isolement social. Parallèlement, les enfants dont les parents ont de faibles ressources ont des conditions de logement souvent plus précaires.

Exceptée la communauté de communes (CC) Celavu-Prunelli, les EPCI corses sont tous fragilisés sur le plan des situations familiales. La CA de Bastia et la CC de la Costa Verde sont parmi les plus touchées au plan national, avec respectivement 27 % et 25 % des enfants vivant dans des familles monoparentales. La part d'enfants vivant avec des parents sans emploi y est également élevée (13 % et 16%).

► 12. EPCI fragiles sur le thème des situations familiales et taux de pauvreté monétaire



► 13. Les EPCI les plus fragiles sur le thème des situations familiales

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi
CA de Bastia	Bastia	+++	26,9	14,6	12,6
CC de la Costa Verde	Cervione	+++	25,0	12,9	16,3
CA du Pays Ajaccien	Ajaccio	++	22,3	11,8	7,7
CC de Marana-Golo	Borgo	++	24,0	12,2	9,3
CC du Sud Corse	Porto-Vecchio	++	16,4	17,7	8,6
CC de Fium'Orbu Castellu	Ghisonaccia	++	21,7	13,9	12,9
CC de la Pieve de l'Ornano et du Taravo	Grosseto-Prugna	++	20,8	14,3	9,3
CC de la Castagniccia-Casinca	Penta-di-Casinca	++	23,6	13,8	13,7
CC de Calvi Balagne	Calvi	++	23,7	13,5	13,4
CC du Sarténais Valinco Taravo	Propriano	++	20,6	20,2	10,6
CC de l'Île-Rousse - Balagne	L'Île-Rousse	++	23,8	22,1	11,6
CC du Centre Corse	Corte	++	25,4	12,1	10,1

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	24,3	12,6	15,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	21,3	8,4	12,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

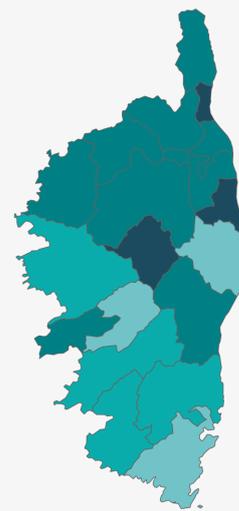
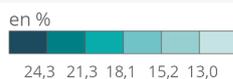
► 14a. Part des enfants vivant en famille monoparentale

Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale parmi les personnes mineures.

Dans la communauté d'agglomération de Bastia, 27 % des enfants vivent dans une famille monoparentale, soit davantage que dans 95 % des intercommunalités de l'Hexagone.

Ce taux est également élevé dans les EPCI du Centre Corse et de la Costa Verde où un enfant sur quatre vit avec un seul de ses parents.

La communauté de communes de l'Oriente présente la part la plus faible de l'île avec toutefois 16 % des enfants dans cette situation.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

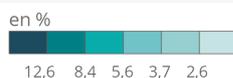
► 14b. Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé

Indicateur : Part des mineurs vivant dans un logement en état de suroccupation parmi les mineurs vivant dans un logement ordinaire.

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale (voir méthodologie).

Dans la communauté de communes de l'Île-Rousse-Balagne et du Sartonais-Valinco, un enfant sur cinq vit dans un logement suroccupé.

Cette situation est moins fréquente dans les territoires de l'intérieur de l'île tels les intercommunalités Celavu-Prunelli et Pasquale Paoli en raison de la présence importante d'étudiants vivant seuls. Un mineur sur dix vit tout de même dans un logement suroccupé.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

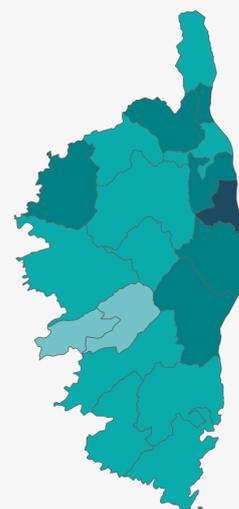
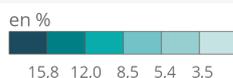
Géographie EPCI 2023

► 14c. Part des enfants vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi

Indicateur : Part des enfants mineurs vivant dans une famille dont le(s) parent(s) sont sans emploi parmi les enfants mineurs vivant dans une famille.

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. Le(s) parent(s) qui résident avec l'enfant sont considérés comme parents. Si un enfant vit avec un parent et un beau parent, ce dernier est également compté comme parent. En revanche, il n'est pas tenu compte de l'activité d'un parent qui ne vit pas avec l'enfant. Dans le cas de résidence alternée, l'enfant est considéré vivre avec le parent avec lequel il habite à la date du recensement.

Dans l'intercommunalité de la Costa Verde, 16 % des enfants vivent dans une famille dont le(s) parent(s) sont sans emploi, une part parmi les plus élevées au plan national.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

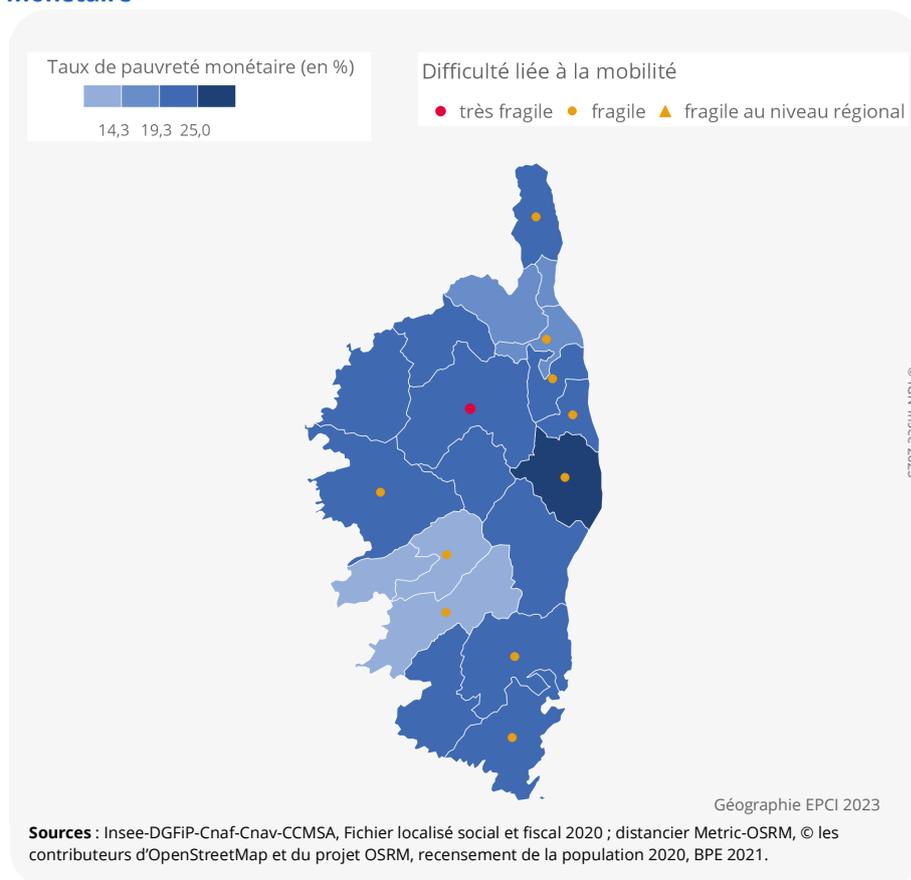
THÈME 5 : MOBILITÉ

Pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel en terme de lutte contre la pauvreté. Dans les territoires enclavés, nombreux en Corse, les personnes pauvres rencontrent des freins à la mobilité. En effet, du fait de l'absence de transports en commun adaptés et d'une offre d'emploi locale très limitée, l'usage de la voiture pour aller travailler est nécessaire. De même, la possession d'un véhicule (et donc d'un permis de conduire) est souvent un préalable à la recherche d'emploi. Or, dans les territoires éloignés des pôles, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler, ce qui représente un coût.

Parallèlement, les habitants pauvres des territoires éloignés des services courants sont confrontés à des frais ou à des difficultés qui peuvent les fragiliser ou les exclure davantage.

En Corse, 11 EPCI sont fragilisés en raison de freins à la mobilité, en particulier la CC Pasquale Paoli.

► 15. EPCI fragiles sur le thème de la mobilité et taux de pauvreté monétaire



► 16. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de la mobilité

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante
CC Pasquale Paoli	Morosaglia	+++	88,3	32,4	80,3
CC de Marana-Golo	Borgo	++	91,9	6,2	13,1
CC du Sud Corse	Porto-Vecchio	++	87,7	7,5	43,5
CC de la Pieve de l'Ornano et du Taravo	Grosseto-Prugna	++	88,3	39,4	53,3
CC de la Castagniccia-Casinca	Penta-di-Casinca	++	91,1	22,0	29,9
CC de la Costa Verde	Cervione	++	86,6	29,3	25,9
CC Celavu-Prunelli	Bastelicaccia	++	92,1	14,7	61,4
CC de l'Alta Rocca	Zonza	++	85,2	38,3	88,6
CC Spelunca-Liamone	Cargèse	++	82,2	25,4	100,0
CC du Cap Corse	Brando	++	83,6	20,9	85,5
CC de l'Oriente	Aléria	++	85,4	23,7	73,4

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	88,5	31,8	59,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	86,5	23,2	39,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

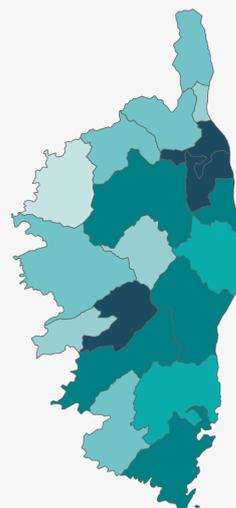
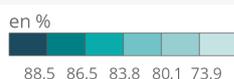
Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

► 17a. Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler

Indicateur : Nombre d'actifs ayant un emploi et déclarant au recensement utiliser une voiture, un camion ou une fourgonnette comme mode de transport principal pour aller travailler, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire

Les particularités de l'offre en transport en commun amène les actifs corses à privilégier la voiture pour aller travailler. C'est particulièrement le cas dans les EPCI autour d'Ajaccio et de Bastia : 92 % des actifs des intercommunalités Celavu-Prunelli et de Marana-Golo vont travailler en voiture. Ils font parti du trio de tête au niveau national. Les actifs sont également nombreux à utiliser leur voiture en Castagniccia-Casinca (91%).



© IGN-Insee 2023

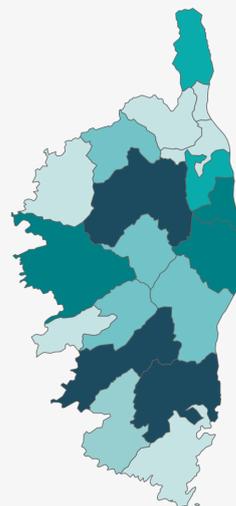
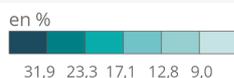
Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 17b. Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail

Indicateur : Nombre d'actifs occupant un emploi dans une commune distante d'au moins 30 kilomètres de sa commune de résidence, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.

De même, les actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail résident le plus souvent autour des principales villes corses. Ainsi, 39 % des actifs de la Pieve de l'Ornano et du Taravo doivent parcourir au moins cette distance pour se rendre au travail, plus souvent situé à Ajaccio. La situation est similaire dans l'EPCI Pasquale Paoli d'où les actifs doivent parcourir une distance importante pour se rendre au travail dans le Centre Corse ou aux abords de Bastia.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

Géographie EPCI 2023

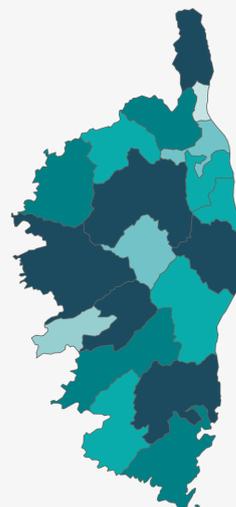
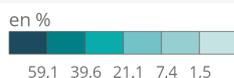
► 17c. Part de la population éloignée du panier de la vie courante

Indicateur : Le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité (école, boulangerie, etc).

En France, 90 % de la population accède en moins de 8 minutes, par la route, à ce panier d'équipement (temps théorique). Les 10 % restants sont considérés comme éloignés.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

Au regard de la moyenne nationale, un tiers du territoire insulaire se positionne comme très fragile quant à l'accès au panier de la vie courante.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

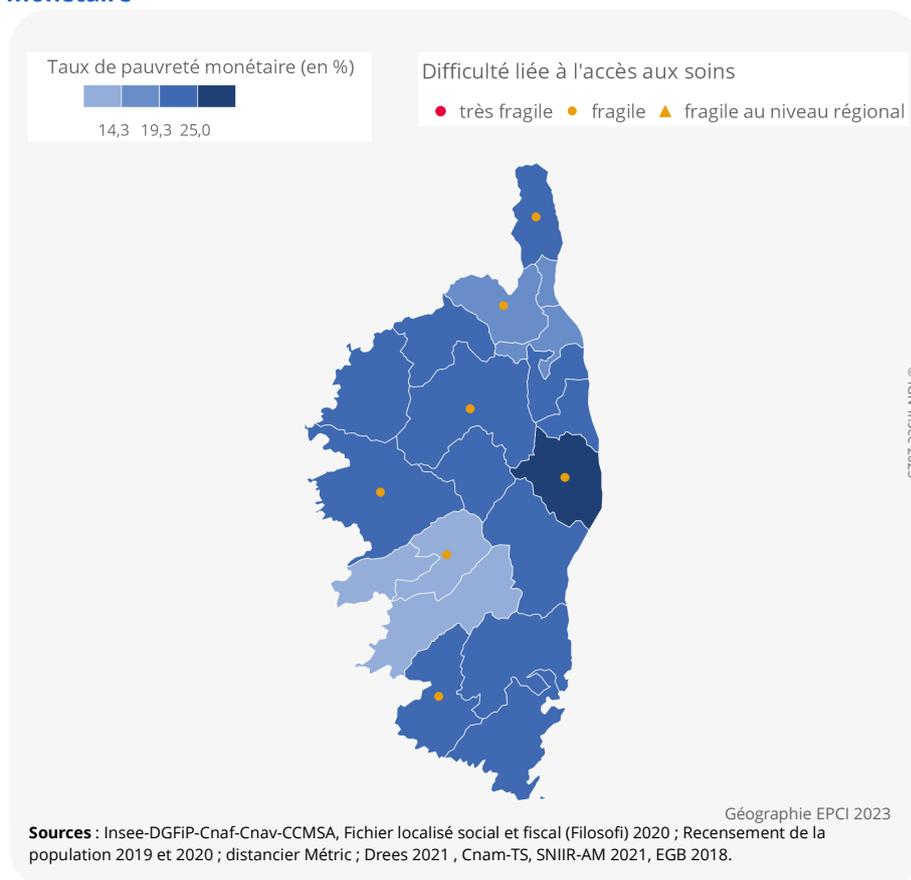
Géographie EPCI 2023

THÈME 6 : ACCÈS AUX SOINS

Les difficultés d'accès aux soins viennent renforcer la précarité des ménages, en cumulant les contraintes (temps d'attente, recherche d'un praticien, déplacements, ...). De surcroît, vivre dans un territoire faiblement doté en services de santé augmente fortement le risque que les personnes en situation de privation matérielle et sociale renoncent aux soins. Dans les territoires où la population est très âgée, les difficultés d'accès aux soins peuvent devenir encore plus prégnantes, notamment pour les personnes les moins favorisées. En effet, les personnes les plus âgées sont à la fois généralement moins mobiles, et davantage susceptibles de devoir recourir à plusieurs professionnels de santé.

En Corse, six intercommunalités sont parmi les plus fragilisées au niveau national concernant l'accès aux soins. Il s'agit des CC du Sud Corse, de Fium'Orbu Castellu, d'Île-Rousse-Balagne, de l'Alta-Rocca, de l'Oriente et de la Costa-verde.

► 18. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux soins et taux de pauvreté monétaire



► 19. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux soins

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Accessibilité potentielle aux médecins généralistes en nb de consultation par an et par hab.	(2) Accessibilité potentielle aux infirmiers ETP pour 100 000 habitants	Part de la population de 80 ans ou plus en %
CC Celavu-Prunelli	Bastelicaccia	++	1,6	286	5,7
CC du Sartonais Valinco Taravo	Propriano	++	2,5	254	7,8
CC de l'Oriente	Aléria	++	1,9	225	8,2
CC Nebbiu - Conca d'Oro	Oletta	++	2,1	321	7,5
CC du Cap Corse	Brando	++	2,6	445	9,6
CC Spelunca-Liamone	Cargèse	++	4,5	273	10,0
CC Pasquale Paoli	Morosaglia	++	1,9	450	10,1

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile) *	2,1	75,0	8,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile) *	2,5	92,7	7,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	286,1	s.o.

* Pour (1) et (2), valeur au-dessous du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

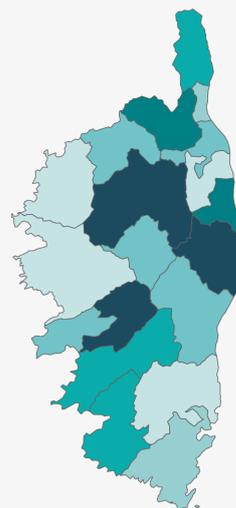
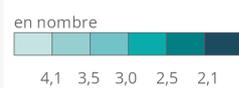
Sources : Recensement de la population 2019 et 2020 ; distancier Métrix ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

► 20a. Accessibilité potentielle aux médecins généralistes

Indicateur : Nombre de consultations/visites accessibles pour chaque habitant par an. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les médecins accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

Les intercommunalités de la Costa Verde, Pasquale Paoli et Celavu-Prunelli sont les plus exposées aux problèmes d'accès aux médecins généralistes.



Sources : Traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric,

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

► 20b. Accessibilité potentielle aux infirmières

Indicateur : Nombre d'infirmières de 65 ans ou moins en équivalent temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les infirmières accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seules les infirmières libérales ou salariées en centre de santé de moins de 65 ans sont prises en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

Le territoire insulaire est bien doté en services infirmiers (390 ETP pour 100 000 habitants).



Sources : Traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric,

Géographie EPCI 2023

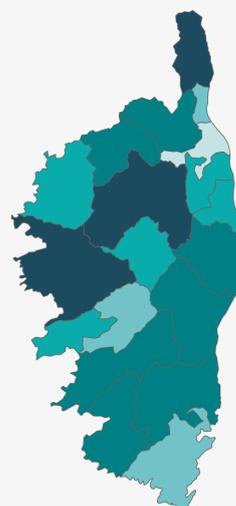
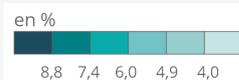
© IGN-Insee 2023

► 20c. Part de la population de 80 ans ou plus

Indicateur : Part des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire au sens du recensement, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire.

Un logement ordinaire est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, services de moyen ou long séjour, communautés religieuses, ...) ne sont pas considérés comme des logements ordinaires.

Les EPCI Spelunca-Liamone, Pasquale Paoli et du Cap Corse se distinguent par une part de population âgée de 80 ans ou plus supérieure à 9 % et parmi les plus élevées de France. À l'inverse, dans les intercommunalités périurbaines de Marana-Golo, cette part est inférieure à 4 %.



Sources : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

© IGN-Insee 2023

THÈME 7 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

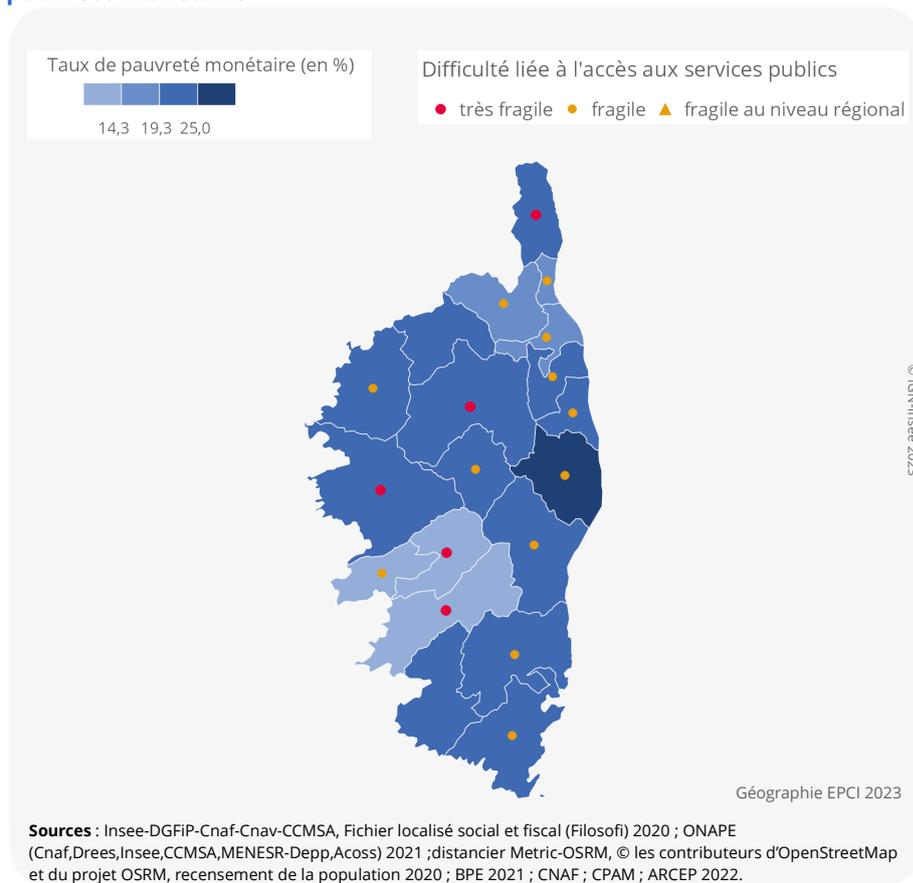
L'accès aux droits et aux services sociaux est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « la question d'accessibilité à un mode d'accueil se pose de manière accrue pour les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clef si l'on veut que les mères seules retrouvent le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur ».

Par ailleurs, afin de ne pas exclure la population la plus éloignée des usages d'internet, la proximité des services publics reste indispensable, notamment dans le cadre de la lutte contre le non recours aux droits. Parallèlement, l'inclusion numérique nécessite un accès de bonne qualité aux réseaux de communication.

L'île est vulnérable sur ce thème. Les EPCI Cap Corse, Pasquale Paoli, Spelunca-Liamone, Celavu-Prunelli et Pieve de l'Ornano sont d'ailleurs très fragilisés à l'échelle nationale.

► 21. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux services publics et taux de pauvreté monétaire



► 22. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux services publics

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans	Accès aux équipements France services en minutes	(2) Part des locaux raccordables à la fibre en %
CC Celavu-Prunelli	Bastelicaccia	+++	43,2	13,0	42,9
CC de la Pieve de l'Ornano et du Taravo	Grosseto-Prugna	+++	30,1	15,8	51,9
CC du Cap Corse	Brando	+++	19,5	19,5	26,1
CC Spelunca-Liamone	Cargèse	+++	34,3	20,9	21,8
CC Pasquale Paoli	Morosaglia	+++	22,8	13,9	16,7
CA du Pays Ajaccien	Ajaccio	++	31,2	2,9	91,7
CA de Bastia	Bastia	++	37,3	1,6	87,6
CC du Sud Corse	Porto-Vecchio	++	42,2	3,6	68,8
CC de Marana-Golo	Borgo	++	42,9	8,1	83,8
CC du Centre Corse	Corte	++	51,3	11,1	61,9
CC de Calvi Balagne	Calvi	++	47,0	11,8	57,8
CC de Fium'Orbu Castellu	Ghisonaccia	++	47,6	18,8	58,6

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)*	44,6	11,8	25,7
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)*	52,2	9,3	53,2
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

* Pour (1) et (2), valeur au-dessus du 1^e décile (10 %) et du 1^e quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur, (1) et (2) inférieur, au seuil national.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : Les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023 ; ARCEP 2022.

► 23a. Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

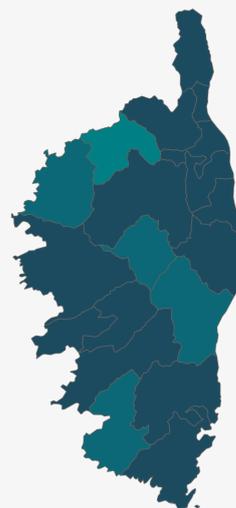
Indicateur : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les modes d'accueil "formels" correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.

Avec, en moyenne, 40 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, la Corse est la région métropolitaine la moins pourvue en capacité d'accueil des enfants, loin derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (50 places).

en nombre pour 100 enfants de moins de trois ans



© IGN-Insee 2023

Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021.

Géographie EPCI 2023

► 23b. Temps d'accès aux équipements France services

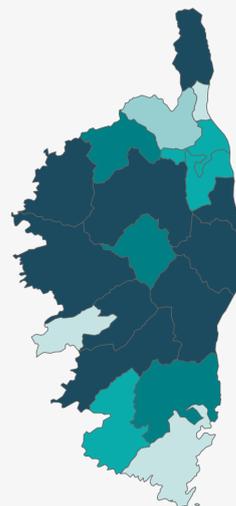
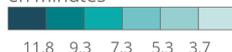
Indicateur : Temps d'accès de la population à la maison France services la plus proche ou au panier équivalent d'équipements.

France services est un guichet unique permettant un accompagnement sur les démarches de 9 opérateurs nationaux. Le panier « équivalent France services » est ici constitué des points d'accueil de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de la Poste, des finances publiques et de Pôle Emploi ainsi que des antennes judiciaires et des maisons de justice.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

Les intercommunalités autour de l'EPCI Pasquale Paoli ainsi que le Cap Corse sont fragilisés à l'échelle nationale par rapport aux temps d'accès aux équipements France services.

en minutes



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023.

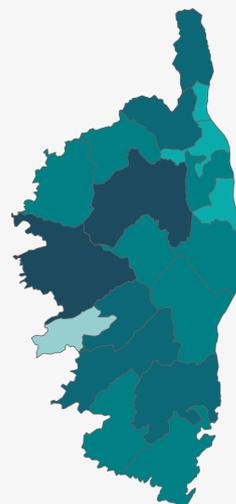
Géographie EPCI 2023

► 23c. Part des locaux raccordables à la fibre

Indicateur : Les locaux raccordables FttH (fibre optique) correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Seuls trois intercommunalités ont une part de locaux raccordables à la fibre supérieure à la moyenne hexagonale (80%) : Pays Ajaccien (92%), Bastia (88%) et Marana-Golo (84%). Dans les communautés de communes Pasquale Paoli et Spelunca-Liamone, moins d'un local sur quatre est raccordable.

en %



© IGN-Insee 2023

Sources : ARCEP, données du 4e trimestre 2022.

Géographie EPCI 2023

Indicateurs par EPCI

		Insertion professionnelle			Niveau formation initiale		Logement			Situations familiales			Mobilité		Accès aux soins		Accès aux services publics					
	Taux de pauvreté (en %)	Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état d'insuccès	Loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France Service	Part des locaux raccordables à la fibre

Corse-du-Sud

CC du Sartenaïs Valinco Taravo	22,7	xx			x	xxx	xx	xx	xxx							xx	x	xx	xx			
CC de l'Alta Rocca	20,9	xxx	xxx			xxx		xxx	xxx				xxx	xxx		x	xx	xxx	xx	xxx	xx	xx
CC du Sud Corse	20,4		xxx			xxx	xx	xx	xxx				xx		xx				xxx			
CC Spelunca-Liamone	19,8		xx			xxx	xx		xxx				xx	xxx		x	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
CA du Pays Ajaccien	14,1					xxx	xxx	xx	xx	xx									xxx			
CC de la Pieve de l'Ornano et du Taravo	14,0					xxx	xx		xxx				xx	xxx	xx			xx	xxx	xxx	xx	
CC Celavu-Prunelli	11,9					xx	xx	xx	xx	xx			xxx		xxx	xxx	x		xxx	xxx	xx	

Haute-Corse

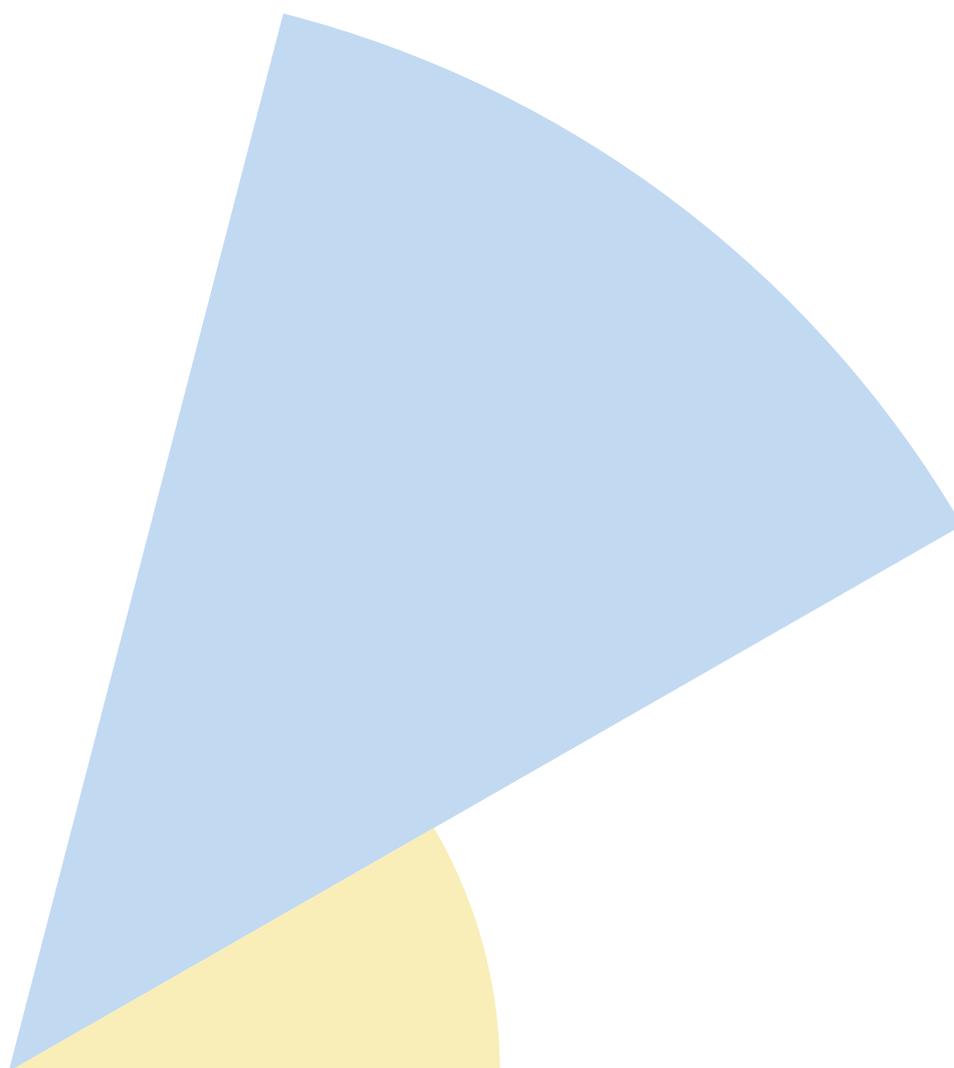
CC de l'Oriente	26,7	xx	x	xxx	xx	xx	x	xxx			xxx	xx		xx	xxx	xxx	x	xx	xxx	xxx		
CC de la Castagniccia-Casinca	23,8		x		xx		x	xxx	xx		xx	xxx	xx	xxx					xxx			
CC Pasquale Paoli	22,5		xx					xx	xx	xxx	xx	xx		xx	xxx	xxx	xxx		xxx	xxx	xxx	xxx
CC de la Costa Verde	21,7	xx		xxx	xx		x	xxx			xxx	xxx	xxx	xx	xx		xx		xxx	xxx		
CC de Calvi Balagne	21,5	xx			xx	xxx	x	xxx	xxx	xx	xx	xxx	xx		xx				xx	xxx		
CC de l'Île-Rousse - Balagne	20,7			xxx				xxx	xx	xxx	xx	xxx							xx		xx	
CC de Fium'Orbu Castellu	20,3	xx	x	xx	xx	x	x	xxx		xxx	xx	xxx	xx	xx				xx	xx	xxx		
CC du Cap Corse	19,9			xx				xx	xx		xx	xx			xxx			xxx	xxx	xxx	xx	
CC du Centre Corse	19,5							xxx	xx	xx	xxx	xx							xx	xx		
CA de Bastia	19,2		x	xx				xxx	xxx		xxx	xxx	xx						xxx			
CC Nebbiu - Conca d'Oro	18,7			xx				xx	xx		xx	xxx	xx		xx	xxx		xx	xxx		xx	
CC de Marana-Golo	16,6					x		xxx	xxx	xx	xx	xx		xxx					xxx			

*RP : au sens du recensement de la population

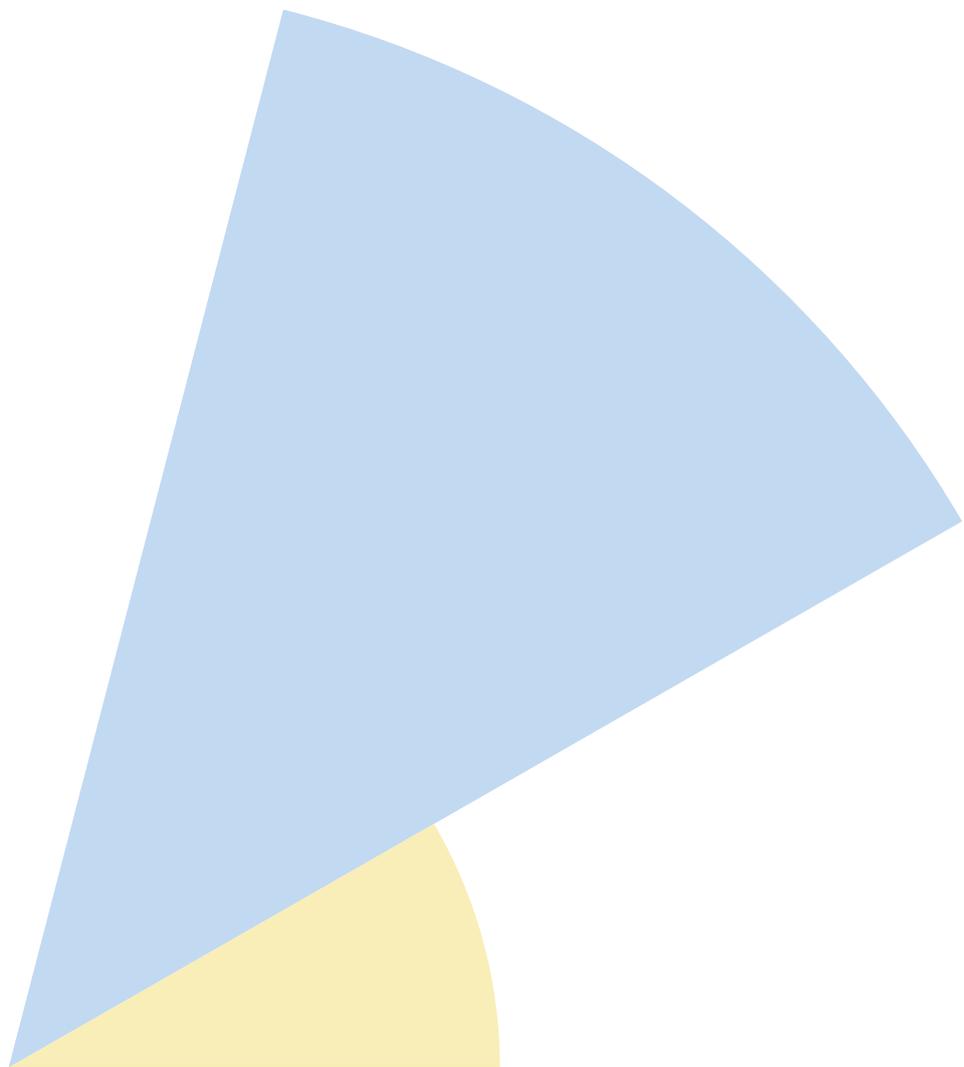
Note de lecture : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE), 2022 ; Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, BPE 2021 ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

Annexes



La pauvreté monétaire au sein des départements



1. Corse-du-Sud

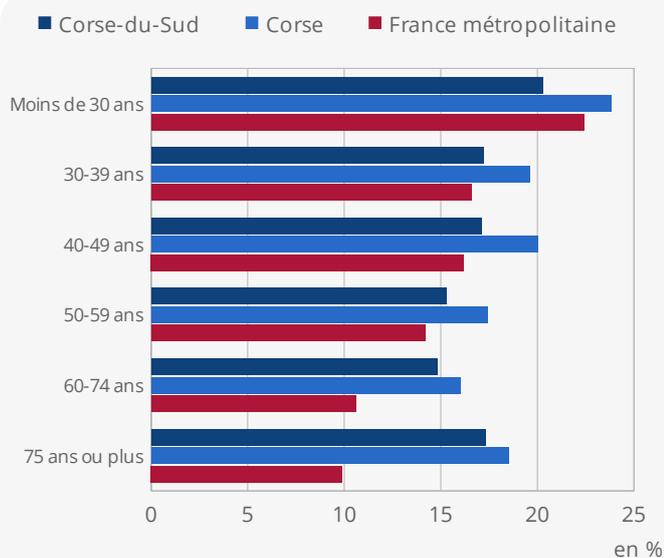
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Corse-du-Sud	Corse	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	16,3	18,3	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	9,7	10,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 680	10 630	10 740
	de la population	22 350	21 500	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

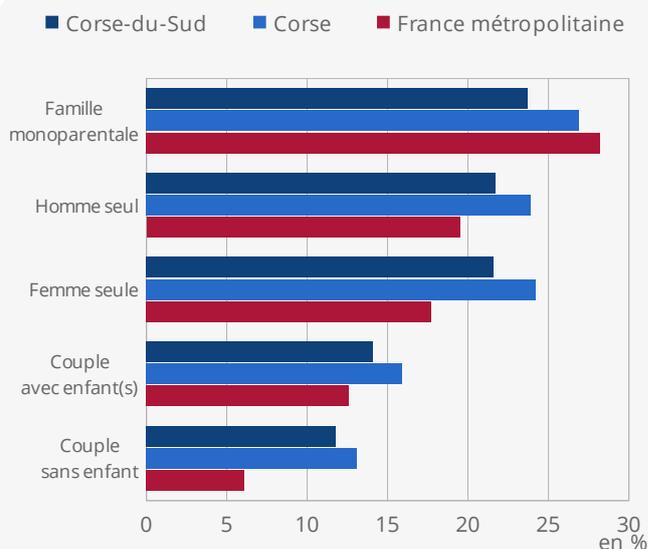
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

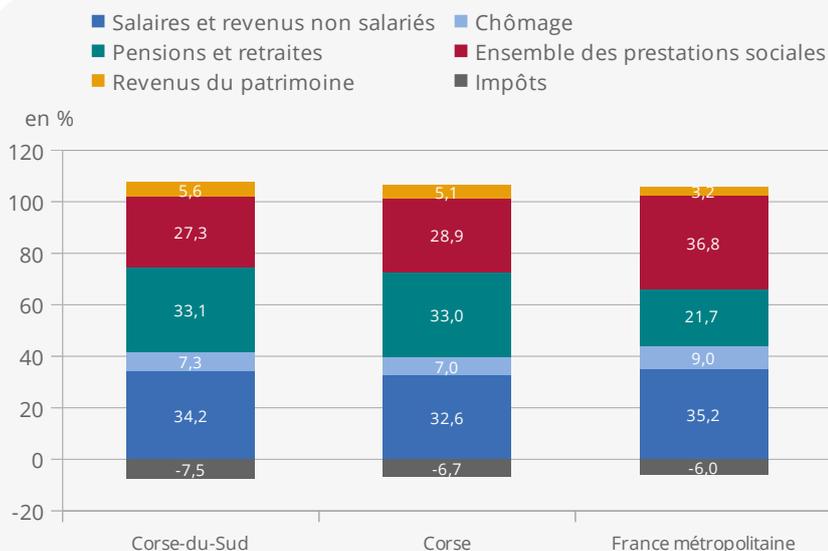
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

2. Haute-Corse

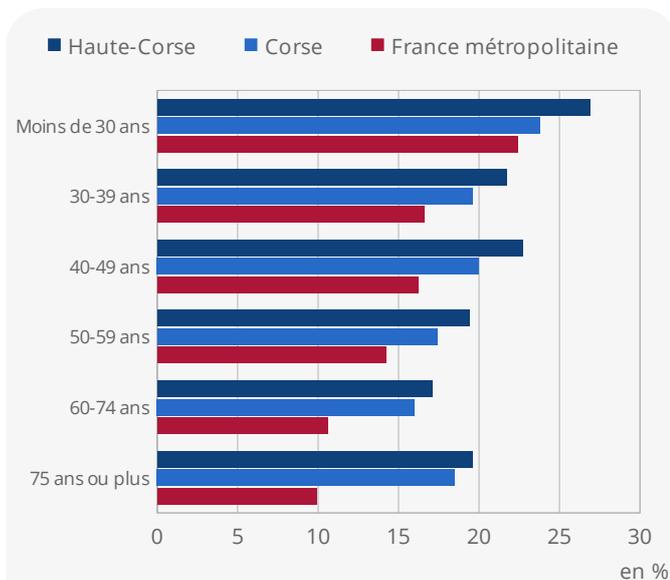
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Haute-Corse	Corse	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	20,1	18,3	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	12,0	10,9	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres	10 600	10 630	10 740
	de la population	20 740	21 500	22 400

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul

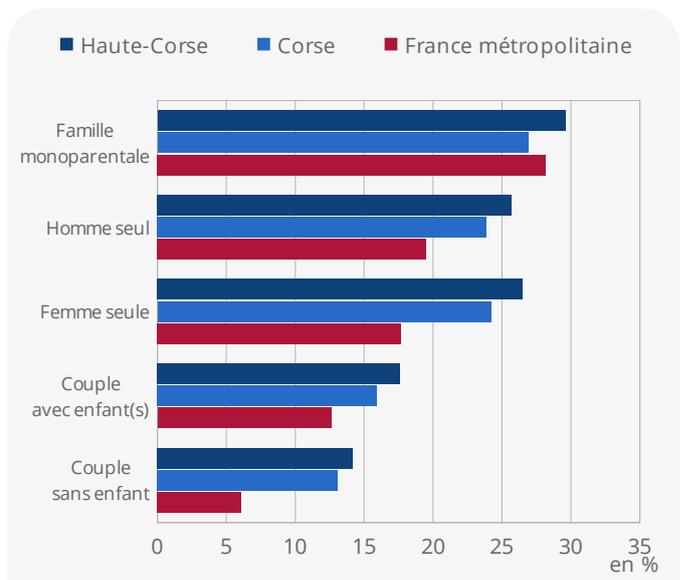
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

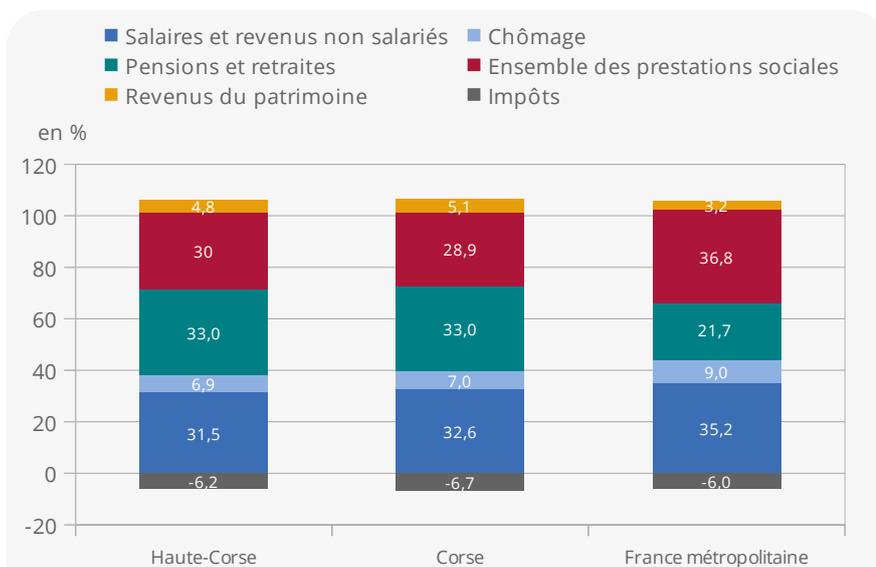
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres

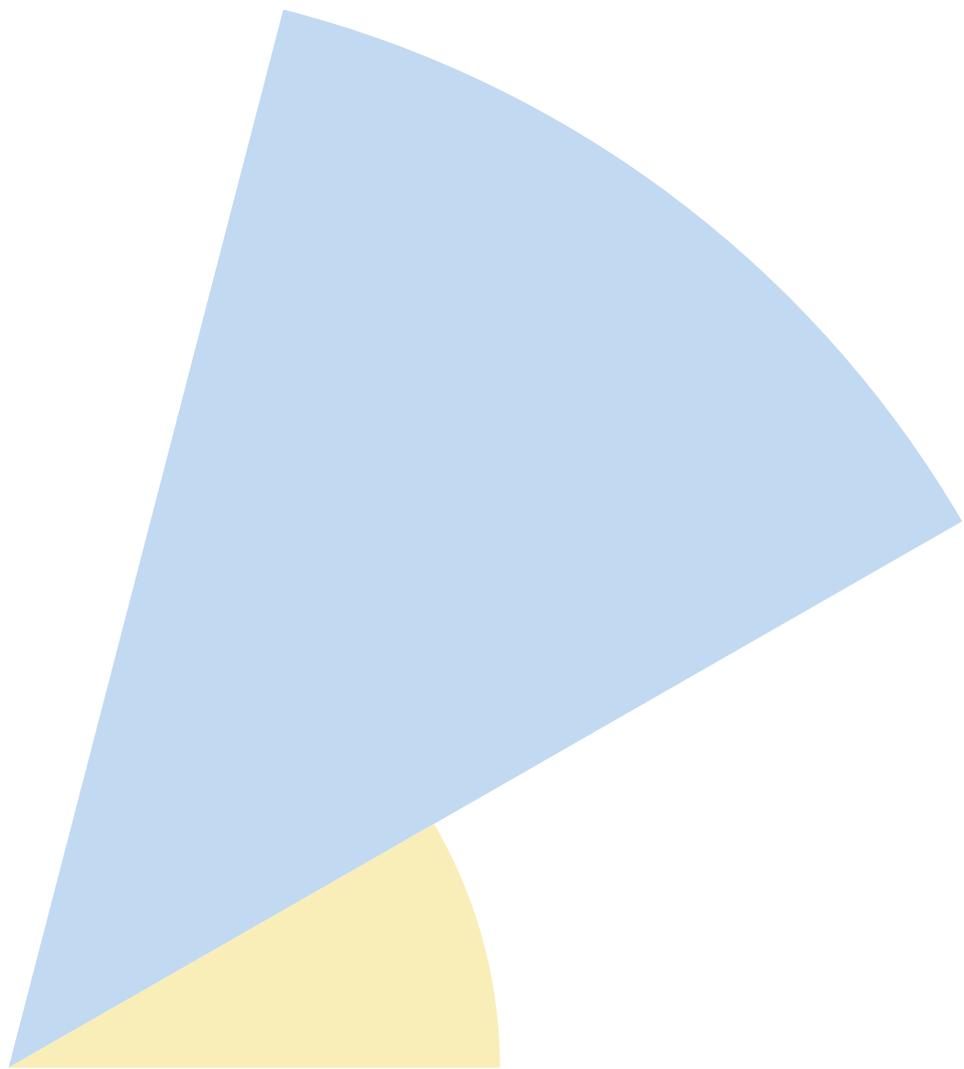


Note : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

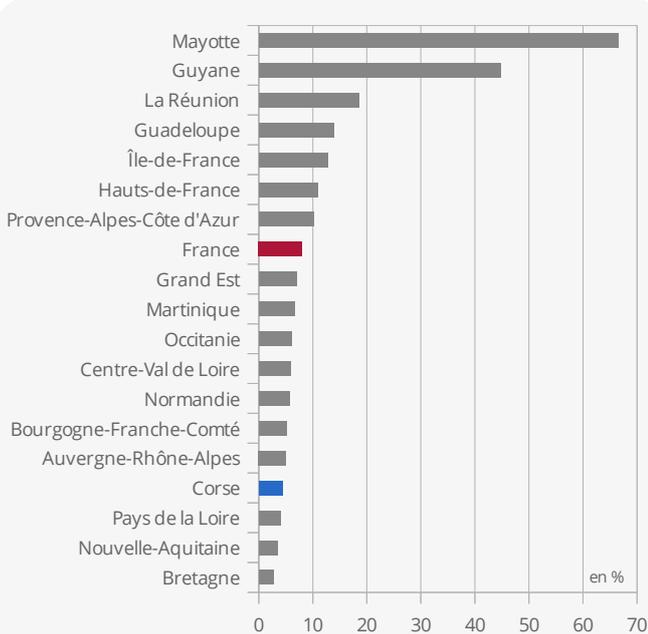
La pauvreté monétaire au sein des quartiers de la politique de la ville



Quartiers de la politique de la ville (QPV)

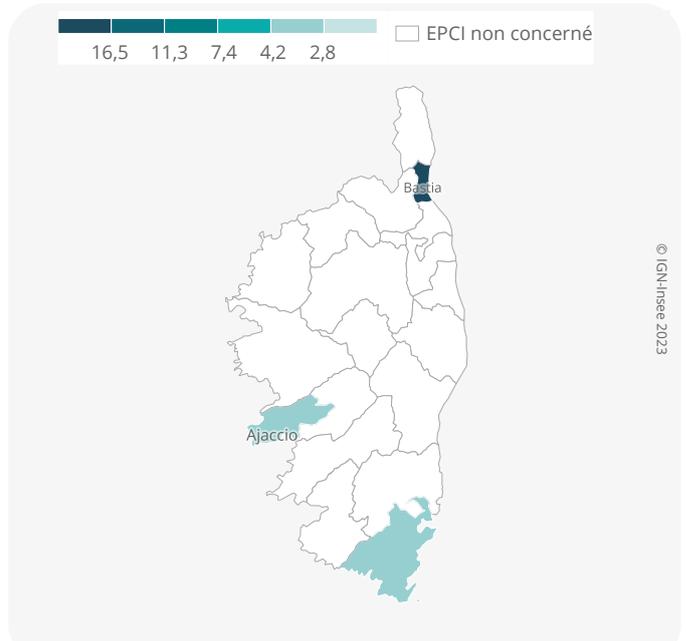
1. La population vivant en quartier de la politique de la ville

Part dans la population de la région



Sources : Insee, recensement de la population 2018, 2017 pour Mayotte.

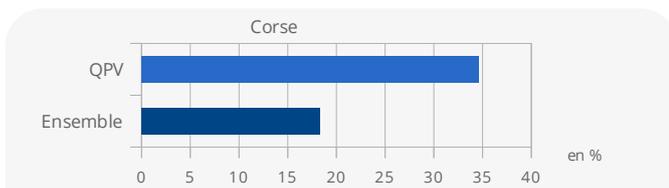
Part dans la population des EPCI



Sources : Insee, recensement de la population 2018.

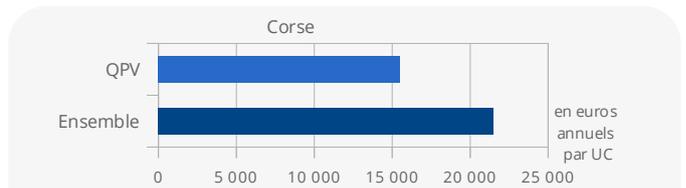
Géographie 2023

2. Taux de pauvreté monétaire



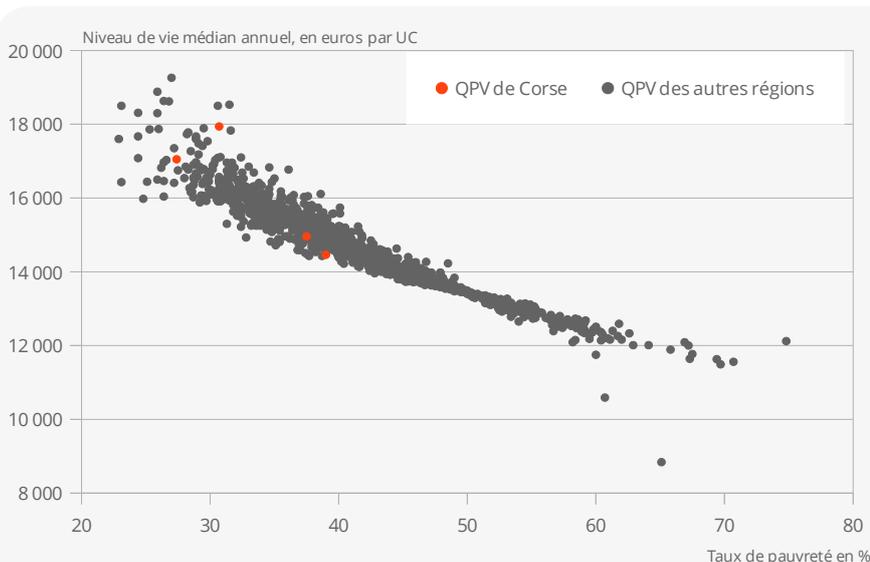
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

3. Niveau de vie médian



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

4. Les 5 quartiers de la politique de la ville dans la région Corse

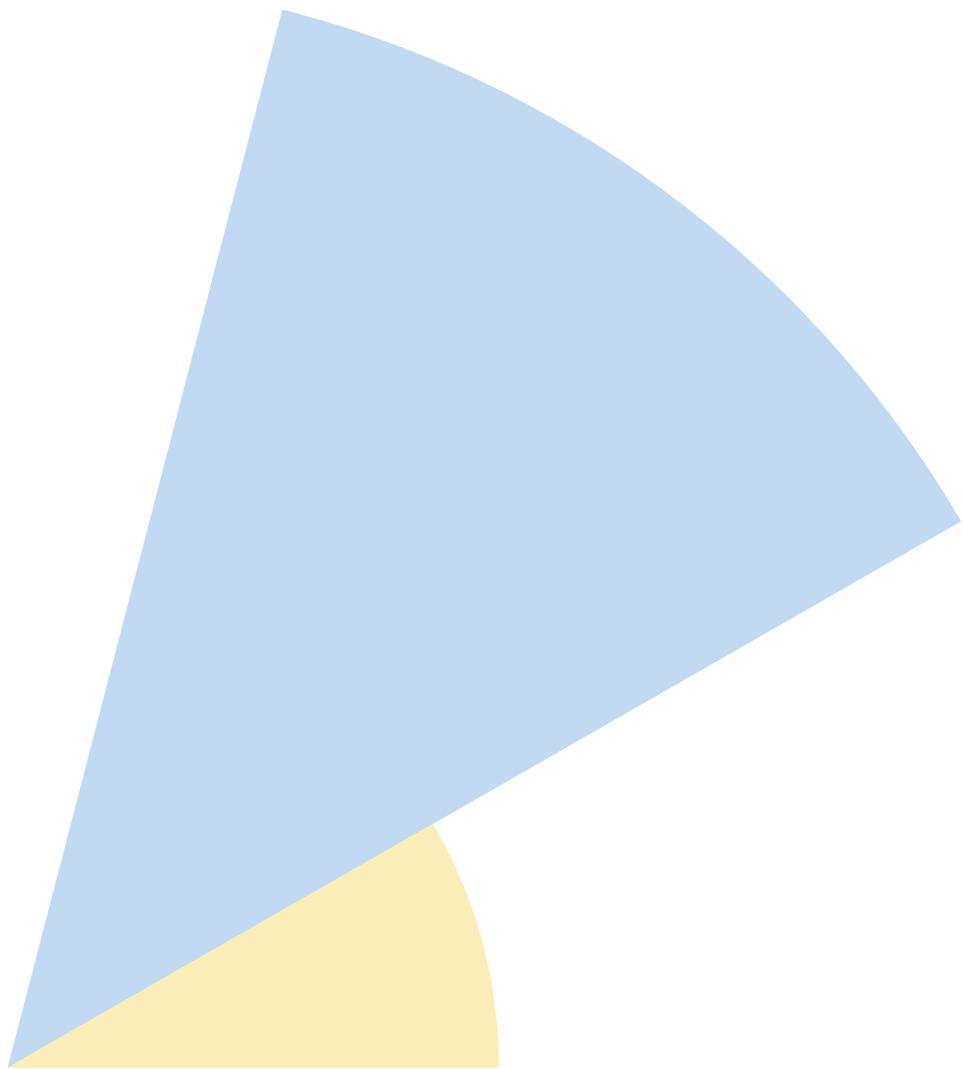


Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Valeurs extrêmes dans la région

Taux de pauvreté		en %
le plus faible		
Salines (Ajaccio)		27
le plus élevé		
Pifano (Porto-Vecchio)		39
Niveau de vie médian		en euros annuels par UC
le plus faible		
Pifano (Porto-Vecchio)		14 460
le plus élevé		
Centre Ancien (Bastia)		17 940

Pour comprendre



► Sources

L'enquête annuelle **SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) qui a pour but la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres de l'Union Européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif **Filosofi** (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). C'est la source mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, à une maille pouvant aller jusqu'à l'infracommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles) et les évolutions des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte, l'enquête **Budget de Famille** est mobilisée. Cette enquête vise à étudier les dépenses et ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer, l'enquête Budget de Famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** répertorie un large éventail d'équipements et des services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'ANIL est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auxquels sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5€/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. L'indicateur ainsi construit peut prendre 4 modalités : « très importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 9^e décile national, « importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 3^e quartile national, « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil régional est supérieure au 3^e quartile régional, et « faible » dans les autres cas.

Des travaux sont en cours à l'Insee à partir des données de SeLoger pour construire un indice des loyers déclinable localement, qui doit permettre d'éclairer l'hétérogénéité entre territoires. Des premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2023.

► Définitions

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union Européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : une pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à 3 niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Afin de déterminer les profils caractéristiques des ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail, et ceux non insérés. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages de moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Un EPCI est dit **très fragile au niveau national** pour un indicateur s'il fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^{ème} décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est dit **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés sans faire partie des 10 % des EPCI les plus touchés (valeur de l'indicateur supérieure au 3^{ème} quartile et inférieure au 9^{ème} décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur s'il ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national, et s'il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^{ème} quartile régional, ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Un EPCI est considéré comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour l'autre.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional**, s'il n'est pas considéré comme fragile ou très fragile au niveau national, et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Bonnefont M., Bretel A., Luciani A., « Pauvreté et impacts de la crise COVID dans les intercommunalités de Corse », *Insee dossier* n°16, Mai 2021.

Guarnero M., Guillaneuf J., « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n°77, octobre 2022.

Brendler J., Comte S., Follin J., Hurard C., Silvestre E., « Panorama de la pauvreté en Normandie : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Normandie* n°21, février 2022.

Audoux L., Prévot P., « La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM », *Insee Focus* n°270, juillet 2022.

Le Hir B., Bono P.-H., « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », *Note d'analyse* 117, France Stratégie, février 2023.

Flachère M., Lardellier R., « Un travailleur sur dix reste pauvre malgré les autres ressources de son ménage », *Insee Analyses Occitanie* n°116, juin 2022.

Azouguagh M., Delmas F., « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n°1884, janvier 2022.

Gleizes F., Pla A., « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », *Insee Focus* n°294, mars 2023.

Guillaneuf J., Picard S., Rousset A., « Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première* n°1940, mars 2023.

Panorama de la pauvreté en Corse : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Corse

n°18

Octobre 2023

En 2020, 18,3 % de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté contre 14,4 % en moyenne nationale. La Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine avec une intensité de la pauvreté également plus importante sur l'île. La pauvreté est supérieure en Corse pour tous les publics à l'exception des familles monoparentales. De plus, la Corse est la région où le taux de pauvreté des ménages les plus âgés est le plus élevé, et spécificité régionale, ce taux augmente même à partir de 75 ans.

Sur l'île, un tiers des revenus des ménages pauvres est d'ailleurs composé des pensions et des retraites. Ainsi, malgré une pauvreté élevée, la part des prestations sociales dans le revenu des ménages pauvres insulaires est inférieure à la moyenne métropolitaine.

La diversité des situations des ménages corses vivant sous le seuil de pauvreté peut être illustrée à travers six profils socio-démographiques dont les deux principaux sont les « retraités » et les « ménages non insérés sur le marché du travail, dépendants des prestations sociales et locataires du privé ».

Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs aggravants (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification, situations familiales spécifiques, logements inadaptés, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité).

En Corse, trois résidents sur quatre vivent dans un territoire « fragilisé » pour au moins un de ces thèmes.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr

